
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Lundi 26 janvier 2015, à 17 h 5

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 17 h 5 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *MM. Sylvain Clavel, Guy Dossan, Pierre Gauthier, M^{mes} Sandra Golay, Stéfanie Prezioso, Maria Vittoria Romano, MM. Marc-André Rudaz, Pascal Spuhler* et *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 janvier 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 janvier, mercredi 21 janvier et lundi 26 janvier 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M^{me} Sandrine Salerno sera absente ce soir entre 17 h et 19 h. Elle nous prie de traiter les rapports liés M-1111 A, M-1113 A et M-1114 A, concernant Naxoo, ainsi que les rapports PRD-12 A et D-65 A en sa présence, soit dès 20 h 30. M. Rémy Pagani rejoindra la séance plénière à partir de 18 h 30. M^{me} Esther Alder sera absente entre 18 h et 19 h.

3. Prestation de serment de M. Pierre Scherb, remplaçant M. Pascal Rubeli, conseiller municipal démissionnaire.

M. Pierre Scherb est assermenté. (Applaudissements.)

- 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mars 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude brut de 1 944 000 francs destiné à la deuxième tranche d'études d'assainissement du bruit routier, conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE) et à l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB), dont à déduire une subvention fédérale de 291 600 francs, soit un montant net de 1 652 400 francs (PR-1061 A)¹.**

Rapport de M^{me} Jannick Frigenti Empana.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 30 avril 2014. La commission a étudié cette proposition lors des séances du 13 mai et du 10 juin, le 13 mai sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer et le 10 juin sous celle de M^{me} Marie Barbey. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de ses notes.

Séance du 13 mai 2014

Audition de M^{mes} Marie-Hélène Giraud et Sandra Piriz, respectivement cheffe de service et adjointe de direction du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, ainsi que de M. Fer

M. Pagani est présent bien qu'il n'ait pas fait partie des invités prévus à l'ordre du jour. Ce dernier informe la présidente et la commission avoir pris l'initiative de venir afin d'expliquer la situation. En effet, malgré les efforts fournis, le nombre de kilomètres encore en zone d'alarme demeure important et des rues sont ainsi encore au-dessus des valeurs limites. Or, il rappelle que, à l'horizon 2018, la loi stipule que, si les rues ne sont pas au-dessous des zones limites, les entités publiques devront payer l'ensemble de la mise à niveau pour les propriétaires qui le demanderont. Cela étant, la Ville demande des allègements au vu de la position du Canton qui refuse de lui donner les compétences afin d'assainir correctement ses rues. Il remarque qu'il est effectivement nécessaire de faire en sorte que la Ville ne paye pas des millions pour de telles contraintes dans quatre ans.

M. Fer résume alors le contexte en expliquant que l'OPB date de 1986 et régit l'émission de bruit d'installations fixes comme les routes et que ce sont les pro-

¹ «Mémorial 171^e année»: Proposition, 5707.

priétaires de ces installations qui doivent assainir ces dernières, soit dans le cas présent, la Ville de Genève. Il rappelle ensuite que chaque zone a des seuils définis en fonction du contexte. Il précise que des valeurs limites d'émissions et des valeurs d'alarme sont liées à ces seuils. Les valeurs sont mesurées dans l'embrasement des fenêtres, et elles sont jugées dépassées si elles vont au-delà de 65 DB de jour et 55 DB de nuit. Il signale alors que si les valeurs sont toujours dépassées malgré les mesures d'assainissement, il convient de procéder à d'autres mesures comme le recours à des fenêtres à double vitrage.

Il observe qu'il est nécessaire dans un premier temps d'agir au niveau de la source du bruit, en réduisant la vitesse (des véhicules), donc le bruit, ou en installant des revêtements antibruit. Si cela ne suffit pas, la dernière mesure relève des fenêtres à double vitrage. En 2009, 80 000 habitants se trouvaient dans des lieux où les valeurs limites étaient dépassées, soit 65 kilomètres pour un équivalent de 200 rues.

M. Fer poursuit en indiquant que le Canton est l'autorité d'exécution, sur délégation de la Confédération, et plus particulièrement la Direction générale du génie civil en partenariat avec le service de l'assainissement du bruit routier. C'est la Prasob, une commission mise en place par le Canton, qui étudie les projets d'assainissement qui lui sont soumis. C'est le Canton qui valide en fin de compte ces projets en tenant compte d'une évaluation à plus de vingt ans. Les ingénieurs en circulation mandatés par le Canton utilisent des modélisations pour opérer des comparaisons et des évaluations permettant de juger de ces projets.

Les mesures d'allègement sont prises lorsque les mesures d'assainissement vont à l'encontre de l'exploitation d'une installation, pour des raisons de défense ou patrimoniales. En l'occurrence les valeurs limites d'émissions sont extrêmement difficiles à respecter en milieu urbain. Il donne l'exemple de la rue de Saint-Jean qui a fait l'objet de nombreuses mesures mais dont quatre bâtiments demeurent toutefois au-dessus des valeurs limites. Une diminution de 50% des charges de trafic serait nécessaire pour obtenir un assainissement complet de cette rue. Ce faisant, un report de trafic serait entraîné, ce qui signifie qu'une étude du trafic sur l'ensemble de l'agglomération serait dès lors nécessaire.

Il explique que la Confédération a mis en place un système de subventionnement afin d'inciter les entités publiques à assainir leurs routes, notamment pour les études, les revêtements phonoabsorbants, les mesures de modulation, les parois anti-bruit et les fenêtres anti-bruit. Il ajoute encore qu'une stratégie d'assainissement a été élaborée en 2009 en fonction du réseau urbain et des contextes.

Il conclut en indiquant que le deuxième crédit d'étude permettra de poursuivre le travail et de réaliser trente études supplémentaires, notamment les diagnostics, les programmes des mesures d'assainissement et les campagnes

Proposition: assainissement du bruit routier

d'information. Cette demande de crédit entraînera une augmentation d'un poste et demi pour trois ans, soit un ingénieur en transport à 100% et une juriste à 50%. Il rappelle que les études sont longues à mener et que de nombreux échanges avec la Prasob sont nécessaires. A ce propos, M. Pagani précise que les forces de travail supplémentaires sont nécessaires pour diminuer l'impact de 2018.

Un commissaire salue la démarche des demandes d'allègement et demande s'il reste bien encore 54 kilomètres à assainir. Il demande si des incitations ont été faites auprès des propriétaires pour installer du double vitrage. Il s'interroge sur les risques de procédure judiciaire encourus par la Ville. Enfin, il demande si d'autres villes en Europe parviennent à respecter de tels niveaux en termes de bruit.

M^{me} Giraud répond en indiquant que Genève est l'une des villes les plus avancées de Suisse sur ce dossier tout en précisant néanmoins qu'une ville comme Zurich possède des systèmes institutionnels qui lui procurent des facilités de réalisation. Elle ignore, par contre, les réglementations en Europe. En ce qui concerne les axes à assainir, ceux-ci sont connus mais il convient encore d'étudier les mesures d'assainissement à prendre. Elle rappelle que les propriétaires doivent changer les fenêtres pour des raisons thermiques et mentionne que l'Etat veille à ce que ces vitrages permettent d'assainir également la pollution sonore. Cela étant, il n'y a pas d'incitation particulière de la Ville puisque c'est cette dernière en fin de compte qui devra payer les doubles vitrages. Elle observe que la Ville a déjà reçu des demandes de propriétaires qui s'inquiètent des demandes d'allègement de la part de la Ville. Toutefois les risques sont difficilement mesurables pour le moment.

M. Fer ajoute que la deuxième proposition devrait permettre d'étudier les deux tiers des axes relevés.

Un commissaire s'interroge sur ce qui a été fait entre 1986 et 2007, alors que la loi a été votée en 1986. Elle s'interroge également sur le fait que 24 km ont été assainis et se demande quel sera le kilométrage réalisé jusqu'en 2018. Elle se demande comment se passe le remboursement de la Confédération.

M^{me} Giraud répond que M. Pagani et elle-même ne sont arrivés qu'en 2007, elle ne peut donc répondre sur ce qui s'est passé au préalable. En ce qui concerne le subventionnement, un décompte est fourni par la Confédération.

Un commissaire s'interroge sur la pertinence d'installer des pavés en Vieille-Ville alors qu'il est question d'assainir le bruit. Elle souhaite également connaître la durée de vie du revêtement phonoabsorbant.

M. Pagani répond que l'aspect patrimonial prime. Il signale qu'il n'y a pas de revêtement phonoabsorbant à la rue Etienne-Dumont. Il observe que la durée de

vie du revêtement est d'environ sept ans mais que l'on constate que celle-ci est en réalité plus longue. M^{me} Giraud ajoute que le revêtement perd de son efficacité avec le temps.

Une commissaire demande s'il est possible d'obtenir la liste des rues à assainir. Il lui est répondu affirmativement par M^{me} Giraud.

Une commissaire demande s'il est possible de repousser l'échéance de 2018.

M. Pagani répond qu'il y a eu des tentatives mais que la Confédération les a refusées jusqu'à présent.

Un commissaire demande en quoi le Canton pose problème.

M^{me} Giraud répond qu'il faudrait que la charge de trafic dans la rue des Deux-Ponts soit diminuée à 5000 véhicules par jour, ce que le Canton refuse de faire pour le moment.

Un commissaire interroge la coordination des travaux en cours, par exemple avec les SIG. Pourquoi ne pas tout faire à la suite? Il évoque les quais et remarque qu'il aurait été imaginable de voir l'ensemble des axes assainis à la suite.

M. Pagani répond que le Canton n'a pas permis à la Ville de réaliser les travaux comme elle le voulait sur les quais et que, pour d'autres axes, il ne souhaite pas troubler le trafic trop longuement. La Ville doit donc s'arranger avec cela.

Séance du 10 juin 2014

Audition de M. Christian Gorce, directeur des ponts et chaussées, et de M. Serge Bulliard, chef du Service des routes

Une commissaire rappelle que le magistrat a été auditionné et elle mentionne que la commission observait que c'est à la Ville de proposer des travaux, lesquels doivent être avalisés par le Canton. Elle ajoute que la date butoir est proche et elle remarque qu'il est possible que la Ville ait à financer les travaux nécessaires pour isoler les bâtiments si les tronçons ne sont pas assainis. Elle demande quelle est la position du Canton à cet égard.

M. Gorce répond que les projets présentés dans ce domaine par la Ville de Genève et les six autres communes concernées sont traités au sein de la commission Prasob, mais il mentionne que c'est la Direction générale de la mobilité qui doit avaliser ces projets. Il précise que c'est le détenteur de la route qui doit entreprendre les mesures d'assainissement. Il précise que si ces mesures ne peuvent pas être entreprises, des mesures d'allègements sont alors étudiées. Il déclare que différents services appartiennent à la commission Prasob.

Un commissaire remarque que la Ville doit mettre en pratique l'ordonnance fédérale et il observe que la commission n'a pas de plan d'ensemble de ce qui a été fait et de ce qui reste à assainir.

M. Gorce observe que ce projet demande un crédit devant permettre de financer les études qui établiront les mesures à prendre. La loi impose aux détenteurs de route d'assainir les routes dont les seuils de bruit sont dépassés. Il ajoute que la Ville va mener une étude qui sera proposée au canton.

Le commissaire demande si c'est le Canton qui détermine quelles sont les routes devant être assainies.

M. Gorce répond que c'est à la Ville de Genève de déterminer quels sont les tronçons devant être assainis, sous le contrôle du Canton, et il déclare que l'assainissement doit être fait sur un horizon de vingt ans. Il observe que les mesures sur les bâtiments ne sont pas évoquées dans cette proposition. Il déclare encore que c'est la Direction générale de la mobilité qui émet l'évolution des nuisances, et il répète que si le détenteur ne parvient pas à assainir suffisamment le tronçon concerné, il peut demander un allègement. Il remarque que si les seuils ne sont pas respectés, les propriétaires de bâtiments doivent prendre des mesures, notamment le changement de fenêtre, que le détenteur de la route doit financer.

Le commissaire se demande si le montant demandé permettra de répondre à la problématique. Il observe que c'est en fin de compte le revêtement phonoabsorbant qui permet de diminuer le bruit mais il se demande si les qualités acoustiques de ce revêtement ne diminuent pas avec le temps. Il a par ailleurs l'impression que le revêtement se déforme sur le parcours des poids lourds.

M. Bulliard déclare que deux générations de phonoabsorbant ont été posées, et il remarque que celui qui a été posé après 2008 présente une qualité supérieure avec un gain de 9 dB. Il ajoute que le recul ne date donc que de 2008 et il mentionne que des relevés sont faits périodiquement permettant de prévoir une dégradation de -4 dB après quinze ans d'utilisation. Il mentionne que l'on estime que la dégradation est linéaire. Il signale encore que ce revêtement n'est pas placé sur les voies de bus et sur les carrefours, mais qu'un enrobé plus dur, qui présente également des qualités acoustiques (-1 dB), est préféré sur ces segments de route.

M. Gorce précise que le gain de ce revêtement est mesuré à la vitesse de 50 km/h. Il signale par ailleurs que l'infrastructure sous l'enrobé peut également présenter des signes de faiblesse. Il répète que c'est à la Ville de Genève de déterminer quels sont les tronçons devant être assainis. Il mentionne que le nombre de routes est conséquent. Il ajoute qu'il est obligatoire d'avoir assaini les routes au 31 mars 2018 mais il mentionne qu'il s'agit d'une démarche continue dans le temps puisque les routes sont soumises à des évolutions de trafic.

Une commissaire demande à quel stade se trouve Genève par rapport au reste de la Suisse.

M. Gorce répond que le délai a été repoussé déjà une première fois à 2018. Il ajoute qu'un certain nombre de cantons évoquent déjà des difficultés pour répondre à l'obligation du 31 mars 2018. Il mentionne que la Confédération ne devrait plus subventionner après cette date mais il observe que le Valais demande déjà maintenant que les subventions soient prolongées au-delà de cette date. Il rappelle que l'ordonnance date de 1985.

La commissaire demande à quel moment le Canton a commencé à étudier cette question et quelle est la durée d'un projet d'assainissement.

M. Gorce répond que le Canton s'est soucié de ce problème en 2004 et que les mesures portant sur les revêtements peuvent être anticipées. Il mentionne, cela étant, que les projets doivent être validés par le Canton. Il rappelle alors que 24 tronçons de routes ont été assainis depuis 2007.

Une commissaire demande si le Canton pourrait faire pression auprès de la Confédération pour interdire l'entrée en Suisse des véhicules les plus anciens. Elle rappelle que l'Europe avait suivi la Suisse lorsque celle-ci avait exigé des catalyseurs. Elle observe en outre que les véhicules les plus bruyants sont les deux-roues.

M. Gorce répond que cette question ne relève pas de sa compétence, mais il doute qu'il soit possible de remplacer le parc des véhicules existant par des véhicules hybrides au cours des quatre prochaines années. Il remarque que le revêtement phonoabsorbant est moins efficace avec les deux-roues.

La présidente demande si le Canton a fait une estimation financière des risques que l'ordonnance fait planer.

M. Gorce répond que les tribunaux n'entrent pas en matière sur les indemnités à payer pour le moment puisque le délai n'est pas encore terminé. Il ajoute toutefois que le projet LAN a permis d'estimer un coût en fonction de deux principes, soit une indemnisation unique, soit une indemnisation annuelle relative à la perte de valeur du bâtiment. Il remarque que les entités publiques ne se sont pas prononcées en faveur de ce dernier principe. Il observe que le coût d'une indemnisation annuelle pour le Canton se monterait de 2,65 à 3 millions par an ou à 240 millions en paiement unique, et pour l'ensemble des communes de 14,6 millions à 28,7 millions par année, ou à 1260 millions en paiement unique.

Un commissaire évoque ensuite l'hypothèse de travail à vingt ans et il demande sur quelle base une telle estimation est réalisée. Il se demande également si des projections de ce type ont été menées dans le passé et comment ces résultats ont été étudiés par rapport à la réalité, à la date prise en compte.

Proposition: assainissement du bruit routier

M. Gorce répond ne pas connaître de projection de ce type réalisée dans les années 1970. Il ajoute que le Canton se base sur les meilleures connaissances pour établir ses hypothèses. Il mentionne que l'hypothèse retenue est qu'il restera du trafic dans vingt ans. Il observe que les revêtements du futur seront peut-être encore meilleurs que les revêtements actuels. Il rappelle que c'est à partir de la fin des années 1980 que cette question de bruit est devenue une préoccupation.

Le commissaire se demande dès lors si des projections ont été menées en 1985, lorsque l'ordonnance fédérale a été arrêtée.

M. Gorce répond ne pas avoir connaissance d'une étude datant de cette époque.

Une commissaire remarque que le Canton ne souhaite pas remettre en question la charge de trafic de certains axes, empêchant dès lors la Ville de Genève de trouver des solutions pour assainir le bruit.

M. Gorce pense que la Direction générale des transports devrait pouvoir répondre à cette question.

Un commissaire ne comprend pas comment il est possible de voter globalement ces deux propositions et pour quelle raison il est nécessaire d'engager du personnel.

Une commissaire répond que cette question a été posée. Elle mentionne que l'engagement en question est limité à trois ans et qu'il est nécessaire d'engager non seulement un ingénieur spécialisé mais également un juriste devant s'occuper spécifiquement de cette question. Elle mentionne que même de cette manière, il ne sera probablement pas possible de respecter l'ordonnance.

Une commissaire ajoute que l'échéance est courte, elle mentionne que l'engagement d'un juriste serait préférable puisqu'il s'agira de répondre aux demandes qui seront soumises à la Ville.

Une commissaire signale que l'exposé des motifs indique que ces salaires seront inscrits au budget de fonctionnement du service.

La présidente demande s'il faut attendre la liste demandée des rues à assainir ou s'il est possible de voter dès maintenant.

La commissaire répond que compte tenu des délais il est possible de voter.

La présidente en prend note et déclare que le département fournira la liste avant la séance plénière.

Elle passe alors au vote de la proposition PR-1061 qui est acceptée par 12 oui (2 EàG, 3 LR, 1 MCG, 2 Ve, 3 S, 1 DC) et 2 abstentions (UDC). *(Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)*

Premier débat

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Oui, la ville doit être moins bruyante et la santé de nos concitoyens passe aussi par la réduction du bruit. Mais étudions toutes les possibilités!

Le phonoabsorbant n'est pas un produit miracle. Il est cher et son installation prend du temps. Nous avons mis sept ans pour recouvrir 27 tronçons de route et il nous reste trois ans pour traiter 50 tronçons. Le phonoabsorbant ne dure pas longtemps: sa durée de vie est en moyenne de sept ans, peut-être plus pour les nouveaux modèles, mais elle est limitée et il y a unanimité sur ce point-là. En outre, il ne fonctionne pas pour les deux-roues, qui semblent être les véhicules les plus bruyants – j'imagine qu'on parle là de scooters et de motos, non de vélos. Nous trouvons tout cela dans le rapport.

En termes de bruit routier, le problème est que les communes proposent et que le Canton dispose. Je me tourne donc vers mes collègues de droite pour leur demander de passer le mot à M. Barthassat et à leurs députés au Grand Conseil: il existe d'autres solutions. Vous qui avez toujours le souci d'économiser nos deniers publics, vous savez pourtant que le phonoabsorbant est cher et que les amendes qui tomberont dès 2018 se compteront en millions de francs.

A propos de sous, je fais une petite digression. Outre l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), il existe l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair), qui traite des normes pour la pollution de l'air. J'imagine que vous voyez le lien... En raison des particules fines, notamment, ces normes-ci sont régulièrement dépassées; il faudra donc aussi payer des amendes dans ce cadre. Nous aimerions trouver des solutions, sachant que les seules propositions actuelles du Canton, dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, sont de laisser les vieux et les enfants à l'intérieur, à la maison... Je ferme ma parenthèse et je reviens sur le bruit.

Comme je l'ai dit, plusieurs alternatives au phonoabsorbant ont été évoquées en commission de l'aménagement et de l'environnement. Par exemple, nous pourrions interdire les véhicules les plus polluants et bruyants, mais, là encore, c'est le Canton qui doit prendre cette mesure.

Autre pays, autre exemple: la nouvelle maire de Paris, Anne Hidalgo, qui n'est pas Verte, a choisi de combattre la prolifération de l'automobile en ville en mettant en place des mesures radicales et efficaces, doublant les tarifs de stationnement. Je suis moi-même surprise de prendre en exemple un pays qui n'est pas forcément premier de classe en termes d'écologie.

Tout cela pour vous dire, chers collègues, que nous, les Verts, nous souhaitons que ces études permettent d'aboutir à différentes mesures, et j'en citerai une der-

Proposition: assainissement du bruit routier

nière, qui est étonnante. Quoi de plus simple, peu coûteux, rapide et idéal pour la santé – oui, je vais le dire – qu’une rue piétonne? Mais peut-être que, sans aller si loin dans l’utopie, nous pourrions déjà songer à réorganiser la circulation correctement car, entre liberté totale et santé publique, le choix devrait être clair.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La situation est la suivante. Au niveau fédéral, il est exigé que les valeurs limites d’émission et d’alarme établies par l’OBP doivent être respectées dès 2018. Jusque-là, la Confédération offre un appui par un système de subventionnement.

Il est possible d’agir à différents niveaux: à la source du bruit, par exemple par la gestion du trafic, par les revêtements phonoabsorbants ou par la diminution du bruit des véhicules; sur le chemin de propagation du bruit, mais cela est plus facile autour des autoroutes qu’en ville; enfin aux points récepteurs, par exemple avec un double vitrage dans les immeubles. La Ville doit répondre aux nouvelles exigences de cette législation fédérale. C’est aussi une nécessité pour la qualité de vie des habitants. Il s’agit de la santé de la population, ainsi que l’Organisation mondiale de la santé l’a relevé.

La Ville a encore beaucoup à faire. Nous avons reçu une liste très longue de rues qui ne répondent pas encore aux normes. Il lui appartient d’avancer des mesures, mais le Canton doit les accepter. Elles seront proposées à partir d’un travail de diagnostic sur la base d’études qualitatives et quantitatives précises. Ce travail à accomplir est très complexe. Il est donc utile, voire indispensable, d’engager les forces nécessaires pour accomplir ces tâches qui, je le rappelle, doivent être théoriquement terminées en 2018. Nous devons nous donner les capacités d’avancer.

La pollution du bruit que beaucoup d’habitants ont encore à subir dans nombre de rues de notre ville doit être une priorité absolue. Les démarches d’allègement que la Ville peut entreprendre auprès du Canton ne seront qu’une réponse au niveau économique et elles ne concerneront pas tous les habitants. Cela les protégera à l’intérieur des immeubles et permettra à la Ville de ne pas payer la pose de revêtement, mais le bruit demeurera autour des voies de circulation et toutes les personnes présentes dans les rues et sur les places continueront d’y être exposées.

Cette proposition sollicite donc un crédit d’étude pour avancer dans ce travail et, bien sûr, Ensemble à gauche l’acceptera.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais relever immédiatement que nous avons récemment parlé de la rue Etienne-Dumont, dont le recouvrement par du phonoabsorbant n’est pas prévu en raison du pavage. Lors de la pause de notre

dernière séance, nous nous sommes rendus dans un restaurant en descendant la place du Bourg-de-Four et la rue de la Fontaine. Une dame est tombée juste devant moi: elle a mal posé son pied, entre deux pavés, et elle a roulé par terre.

S'agissant du phonoabsorbant, et toujours en rapport avec la rue Etienne-Dumont, je vous invite à en regarder le sol. C'est à croire que c'est fait exprès! On dirait un costume de Polichinelle tant il s'agit de petits morceaux rajoutés de-ci, de-là. A mon avis, c'est à dessein qu'on n'a pris aucune mesure pour que cette rue ait l'air en bon état. Il y a des petits bouts partout, cousus, recousus, creusés, mal refermés... Si on avait agi délibérément, on ne l'aurait pas fait autrement. Ma foi, on se demande quel est l'objectif de tout cela.

Concernant le crédit demandé pour la pose du phonoabsorbant, le Mouvement citoyens genevois souligne ce qui suit. Il acceptera le crédit, mais il souhaite fermement que le phonoabsorbant soit posé dans des rues où il se justifie, comme à la rue des Eaux-Vives et à la route de Frontenex, où les habitants le demandent. Mais là où il n'est pas nécessaire, là où les voitures et tous les véhicules ne doivent pas dépasser une vitesse de 30 ou 40 km/h, cette mesure est inutile et ne change rien! Nous faisons donc cette recommandation à M. Pagani, même s'il n'est pas là pour l'écouter, en espérant qu'il la suivra par la suite. Qu'il recouvre rapidement de phonoabsorbant les rues qui en ont réellement besoin et où les habitants le demandent, et qu'il mette la pédale douce concernant les rues où cette mesure est moins nécessaire!

M. Eric Bertinat (UDC). Tous les habitants de ce canton ont découvert les propriétés quasiment miraculeuses du phonoabsorbant en termes de confort et de bruit. Voilà bien plus d'une année, j'avais posé une question au Conseil administratif sur les performances de ce revêtement. Une fois qu'il est posé, que tout est beau et neuf, il y a un grand plaisir à rouler sur ce bitume et les habitants des rues qui en ont été équipées retrouvent un véritable plaisir à vivre grâce à la forte diminution du bruit.

Dans ce paysage idyllique, il faut tout de même remarquer que le phonoabsorbant vieillit malheureusement plus vite que d'autres enduits routiers utilisés. Il n'y a pas de miracle: s'il est performant, c'est parce qu'il est cher. On peut évaluer son coût à trois ou quatre fois celui d'une route bitumée «normalement». Nous devons en tenir compte, même si la Confédération accorde une aide pour ces coûts.

Enfin, le phonoabsorbant n'est pas uniquement là pour le plaisir de rouler dessus; il vise également à répondre à des normes fédérales contre le bruit. A cet égard, ne nous trompons pas: le phonoabsorbant n'est pas le revêtement miraculeux que l'on croit. On peut le placer dans des rues à forte densité et où les habita-

Proposition: assainissement du bruit routier

tions sont proches des rues, il n'en restera pas moins qu'on peinera à atteindre les niveaux demandés par la norme fédérale. Il faudra donc équiper les immeubles de vitrages spéciaux ou d'isolement pour atteindre les objectifs fixés.

C'est la raison pour laquelle le groupe de l'Union démocratique du centre s'est abstenu en commission. Il ne voit pas d'immédiate opposition à cette deuxième tranche de crédit, mais il attire votre attention, chers collègues, sur le fait que le phonoabsorbant, malgré d'excellents résultats en termes de bruit, n'est pas la solution miracle. Pour répondre aux normes fédérales, nous devons encore mettre beaucoup d'argent de notre poche.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). J'aimerais apporter un éclairage à ce dossier, lié à un rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques qui avait été demandé par le Canton en 2012. Néanmoins, nous savons tous que le Canton a pris du retard dans l'assainissement du bruit routier. Ce rapport conclut qu'il y a un manque de cohérence dans les pratiques, un manque de coordination entre les différentes instances et une vraie difficulté à planifier.

J'en viens aux mesures qui ont été prises. La Ville de Genève a privilégié la pose d'un revêtement phonoabsorbant parce qu'il remporte un large consensus, contrairement à la régulation du trafic routier. La pose de phonoabsorbant est rapide, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure: son effet soulage immédiatement, mais c'est un pansement sur une jambe de bois. Il faut dire, comme le rapport le relève, que le bruit n'est pas une priorité politique. En ce sens, pour nous, les socialistes, les demandes d'allègement aux normes OPB demandées par notre magistrat, M. Pagani, ne sont pas du tout adéquates. Nous voulons une vraie politique de restriction du bruit routier et de circulation. Nous prenons pour exemple la rue de Saint-Jean, où certaines limites à 30 km/h sont difficiles à faire respecter. Or, nous savons tous que le bruit routier est lié au trafic dans sa globalité.

Nous accepterons ce crédit car nous souhaitons que ce dossier aille de l'avant – il a suffisamment pris de retard. Mais nous voulons vraiment qu'il soit une priorité politique et que M. Pagani montre sa ténacité coutumière à sa défense.

M. Jacques Pagan (UDC). J'insiste sur une chose. Quelles que soient les qualités ou les défauts de ce phonoabsorbant, je suis effrayé d'entendre parfois des bruits épouvantables dans nos rues, qu'il s'agisse de motos qui font ronfler leur moteur ou de voitures qui prennent un malin plaisir à dégager un maximum de gaz. C'est absolument insupportable. Les textes fédéraux, aussi savants soient-ils, n'arrivent pas à endiguer ce fléau véritablement pénible à supporter. Je voulais

simplement faire cet aparté: le phonoabsorbant est peut-être très bien, mais il est largement insuffisant. Il nous faut compter sur la bonne volonté des conducteurs de motos et de véhicules automobiles pour qu'il y ait un peu plus de calme dans notre cité.

M. Vincent Subilia (LR). Très brièvement, je souligne que le Parti libéral-radical apportera son soutien à la demande de crédit qui nous est soumise, conformément à la position défendue en commission, et ce pour une raison essentielle rappelée par mes préopinants. Il s'agit de mettre en œuvre des exigences fédérales, lesquelles obéissent à des considérations parfaitement légitimes, à savoir réduire les émissions sonores dont chacun dans cette assemblée mesure à quel point elles peuvent générer des tensions.

Pour ces raisons, ainsi que pour des raisons qui tiennent à la sécurité routière, rappelées il y a un instant, le groupe libéral-radical apportera son soutien à cette demande de crédit.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). En deux mots, je suis ravie d'entendre les rangs de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois proposer et demander d'autres solutions pour le calme de nos concitoyens, notamment, comme M^{me} Magnin l'a dit, la réduction de la vitesse des automobiles.

Le président. Juste avant le deuxième débat, dirons-nous, un amendement a été déposé par le Mouvement citoyens genevois. J'en prends connaissance à la seconde.

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert (...) 1 652 400 francs, avec les recommandations 1) de recouvrir de phonoabsorbant les rues dont la vitesse n'est pas limitée à 30 km/h, 2) de recouvrir prioritairement les rues à fort trafic, comme la rue des Eaux-Vives et la route de Frontenex.»

Le président. Sauf erreur, ce projet d'amendement n'a pas pu être distribué. (*Réponse de M^{me} Danièle Magnin.*) Je demande donc à ce qu'il soit photocopié pour les chefs de groupe, sinon il est difficile d'en prendre connaissance. Je passe la parole à M^{me} la conseillère municipale Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Merci, Monsieur le président. Je précise à l'attention du Conseil municipal que les habitants des Eaux-Vives ont déposé une pétition; pour cette raison, nous avons mentionné la rue des Eaux-Vives et la route de Frontenex. Ces personnes se déclarent fortement incommodées par le bruit. Il est vrai qu'il est intense puisque les gens qui viennent de la région rive gauche et lac descendent par ces rues pour aller au travail tous les matins; et ils les remontent le soir.

Le président. Nous attendons les photocopies de l'amendement pour distribution. Désolé, nous ne pouvons pas faire mieux. (*Remarque.*) Je ne l'ai plus sous les yeux pour vous le lire: l'original est parti à la photocopieuse. (*Temps d'attente.*) En deuxième débat, nous votons le projet d'amendement. (*MM. Sami Kanaan et Grégoire Carasso demandent la parole.*) Nous sommes en deuxième débat où, normalement, il n'y a pas de prise de parole...

M. Sami Kanaan, maire. Je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer au nom du Conseil administratif.

Le président. J'admets. Nous sommes à la frontière... M. le maire ou M. Carasso, d'abord? Monsieur le maire, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le président, je vous remercie. Le Conseil administratif découvre cet amendement. Mon collègue Rémy Pagani n'est pas là. (*Remarque.*) Non, il n'y a aucun souci, mais je le constate, simplement.

Citer explicitement des rues particulières dans un crédit qui concerne la ville en général – à titre personnel, j'ai presque un conflit d'intérêts, puisque j'habite les Eaux-Vives –, qui plus est deux rues du même quartier, n'est pas adéquat, même s'il s'agit d'exemples. Je n'ai pas eu l'occasion de me concerter avec mon collègue en charge de ces opérations, mais cette citation pourrait pousser la population à croire qu'on favorise un quartier plutôt qu'un autre, ce qui n'est certainement pas l'intention des auteurs de ce projet d'amendement. On pourrait également citer la rue des Deux-Ponts, le boulevard du Pont-d'Arve et d'autres.

J'émet donc un doute, qui figurera au *Mémorial*, et mon collègue arrivera à gérer cet ajout si le Conseil municipal l'accepte. Je sais que l'intention est louable, mais j'ai un doute sur la pertinence de citer nommément des rues, en particulier dans une proposition qui concerne la ville en général.

M. Grégoire Carasso (S). Je trouvais utile que nous puissions prendre position sur ce projet d'amendement que nous découvrons.

Aux yeux du groupe socialiste, ce qui doit guider fondamentalement l'action de la Ville de Genève dans sa lutte contre la pollution sonore, ce n'est pas le réseau ou les dernières rencontres de M^{me} Magnin et de ses collègues du Mouvement citoyens genevois dans un quartier, même si celui-ci souffre certes énormément de la pollution sonore et de la pollution de l'air. J'imagine que ce même groupe réagirait face aux problèmes de gestion de trafic que nous aurions si la rue des Eaux-Vives et la route de Frontenex étaient en travaux pour y poser du phonoabsorbant.

A nos yeux, l'action de la Ville dans la lutte contre le bruit doit être guidée, en regard de la petite part que le revêtement phonoabsorbant peut y prendre, par le dépassement des valeurs limites. Le quartier des Eaux-Vives souffre à n'en pas douter, mais au même titre que d'autres quartiers. C'est donc le dépassement des valeurs limites qui doit être déterminant, et non le réseau des uns et des autres, qui s'exprime à coups de recommandations dans le cadre d'une demande de crédit qui, elle, est générale et abstraite.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ce projet d'amendement est venu à la dernière minute pour deux raisons.

La première est que j'avais interpellé M. Pagani, il y a six mois, pour la bonne raison qu'il voulait poser du phonoabsorbant à la rue du Lac, aux Eaux-Vives, qui est piétonne. Il est clair que le phonoabsorbant est totalement inutile dans les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h – toutes les études le prouvent – et encore moins dans une rue piétonne.

La seconde est qu'une ancienne députée socialiste était venue défendre les intérêts des habitants des Eaux-Vives devant la commission des pétitions, dénonçant spécialement les nuisances causées par la rue des Eaux-Vives et la route de Frontenex. Il est clair que, d'une façon générale, dans le quartier des Eaux-Vives, où M. le maire habite, on ne peut pas circuler à plus de 30 km/h; la mesure n'est donc pas utile. En revanche, les deux rues citées sont des axes et des pénétrantes au niveau de la ville et, même si cela revient à privilégier un peu ce quartier, il y aurait urgence à y poser du phonoabsorbant.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais simplement dire à notre Conseil municipal que je me suis mal exprimée et je note que j'avais écrit «comme la rue des Eaux-Vives»; je ne demandais pas qu'on agisse pour cette rue en particulier. (*Brouhaha.*) Pour ne pas modifier le texte de la proposition, je retire mon précédent projet d'amendement au profit d'une recommandation et je vous prie de m'excuser de mon erreur.

Projet d'amendement

Création d'une recommandation liée à la proposition PR-1061.

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de recouvrir de phonoabsorbant les rues dont la vitesse n'est pas limitée à 30 km/h, et qui ne sont pas piétonnes, et de recouvrir prioritairement les rues à fort trafic.»

Le président. Je prends note, Madame Magnin. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Merci, Monsieur le président. Un mot pour dire que l'Union démocratique du centre refusera ce projet d'amendement qui n'arrête pas d'être amendé au fur et à mesure de nos débats. (*Rires.*) Il faut y mettre un terme. Nous avons très bien compris que, par ce projet d'amendement, le Mouvement citoyens genevois ne cherche pas autre chose qu'à faire du bruit... autour de son propre mouvement, en cette période préélectorale. Rien que pour cela, nous nous excusons, mais nous le refuserons.

M. Vincent Subilia (LR). Dans la droite foulée de ce qui vient d'être énoncé, le groupe libéral-radical refusera aussi ce nouveau projet d'amendement.

Sans vouloir prolonger indûment le débat, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souligner que, de nouveau, même si nous sommes prêts à croire que la créativité puisse se manifester dans cette enceinte jusqu'à la dernière minute – et chacun des groupes peut s'emparer de ce type d'instrument qu'est un amendement de dernière minute –, une commission s'est réunie à de nombreuses reprises pour analyser de façon sérieuse la proposition qui nous est soumise aujourd'hui. Ces séances auraient pu être l'occasion de travaux d'investigation et de *due diligence* en amont de la part de chacun des groupes, cela pour éviter que nous ne perdions davantage de temps dans cette enceinte. Je ne veux pas moi-même nous en faire perdre davantage encore.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Je ne redirai pas ce que MM. Kanaan et Carasso ont dit. Je complète leur propos en observant que ma collègue à ma gauche vient aussi de me souffler le nom de la rue des Alpes... Nous pouvons tous ajouter d'autres rues. Nous refuserons donc ce projet d'amendement, bien sûr.

Je note aussi que nous avons proposé, à l'époque, 20 m de rue piétonne sur la rue de Montchoisy. Pour le coup, elle aurait fait beaucoup moins de bruit, mais

la droite, dont le Mouvement citoyens genevois, avait fait beaucoup de bruit pour refuser ce bout de rue piétonne.

Le président. Merci, Madame Wuest. Ah... Je croyais que nous allions en arriver au vote, mais non. Je passe la parole à M^{me} la conseillère municipale Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vous remercie, Monsieur le président. Je regrette simplement que le bien commun passe après la politique politicienne. (*Exclamations.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Magnin est refusé par 59 non contre 7 oui (2 abstentions).

M^{me} Maria Pérez (EàG). Mon bouton de vote ne fonctionne pas!

Le président. Madame Pérez, votre voyant s'est affiché sur mon écran; vous avez voté non.

Des voix. Mais pas sur l'écran de projection!

Le président. Les boutons de M^{me} Pérez et de M. Gisselbaek ne fonctionneraient pas? Faisons un vote pour vérifier. (*Des voix demandent qui doit appuyer.*) Tous ceux qui le veulent, tant qu'on y est... (*Commentaires.*) Le voyant des places 109 et 113 s'affiche sur mon écran. (*Plusieurs élus affirment que leur bouton ne fonctionne pas.*) Nous faisons un nouvel essai. Toutes les personnes assises sont priées d'appuyer sur le bouton «non» et de se signaler si leur voyant ne s'affiche pas. (*Il est procédé à ce test.*) Le total est de 68 personnes et, à mon avis, ce doit être bon. Le problème est technique et il n'est pas primordial. Le décompte des votes a été imprimé et il correspond au résultat, Madame Pérez. Vous avez voté. Nous pouvons donc poursuivre. L'amendement est refusé.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 56 oui contre 2 non (3 abstentions).

Des voix. Ça ne marche pas!

Le président. Madame Figurek! Vous ne pouvez pas appuyer sur le bouton d'un siège qui n'est pas le vôtre! (*Brouhaha.*) J'annule le vote. Chacun vote à sa place. On peut demander un vote nominal si vous le voulez, le temps que la technique soit rétablie, mais je le répète: le bureau voit les votes s'afficher, il n'y a pas de problème.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (64 oui et 5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude brut de 1 944 000 francs destiné à la deuxième tranche d'études d'assainissement du bruit routier, conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE) et à l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB) dont à déduire la subvention fédérale de 291 600 francs, soit un montant net de 1 652 400 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 944 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en cinq annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

(Commentaires.)

Le président. Il y a un problème d'affichage, mais le bureau dispose des votes et ils sont enregistrés. En principe, il n'y aura pas de problème.

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de MM. Simon Brandt, Salvatore Vitanza, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, M^{me} Florence Kraft-Babel, M. Jean-Charles Lathion et M^{me} Marie Chappuis: «Construction d'une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel et le GSHC» (M-921 A)'.

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

Cet objet a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission des travaux et des constructions s'est penchée sur la motion M-921 à quatre reprises, soit les 25 avril, 2, 16 et 23 mai 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances sont assurées par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la patinoire des Vernets, malgré de nombreuses rénovations, ne correspondra jamais aux besoins d'un club professionnel de hockey comme le Genève-Servette Hockey Club (GSHC);

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2569.

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

- la mise en péril à moyen terme du GSHC en l'absence de construction d'une nouvelle infrastructure;
- l'absence de projet de construction d'une nouvelle patinoire dans le plan financier d'investissement (PFI) et l'absence de projet du Conseil administratif;
- que l'engouement populaire suscité par le hockey professionnel doit amener la Ville à mettre des infrastructures fonctionnelles à la disposition du GSHC;
- que la possibilité d'un partenariat public-privé pour la construction de cette nouvelle patinoire ainsi que son inscription au PFI permettraient de trouver un financement rapidement;
- que l'obligation pour la Ville de fournir un outil fonctionnel à son club de hockey doit se matérialiser par des actes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inscrire au plan financier d'investissement, dans la catégorie des projets actifs, la construction d'une nouvelle patinoire à destination du hockey professionnel en vue d'une réalisation d'ici à 2016;
- de procéder aux arbitrages nécessaires permettant le financement et la réalisation de celle-ci, par exemple en remplacement du projet BAT SPO 050.012.54 ou 050.065.04;
- de proposer un partenariat public-privé pour son financement, par exemple via la construction d'un parking souterrain adjacent au projet;
- de déposer un crédit d'étude pour cette nouvelle infrastructure avant la premier semestre 2011;
- de se concerter avec le Genève-Servette Hockey Club, en tant que principal utilisateur de la future infrastructure, lors de l'élaboration tant du crédit d'étude que du crédit de réalisation.

Séance du 25 avril 2012*Audition de M. Brandt, motionnaire*

M. Brandt observe que la motion M-921 n'est plus que partiellement pertinente depuis que le Canton, la Ville et le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) se sont accordés pour construire une nouvelle patinoire sur le site de Trèfle-Blanc, dans la commune de Lancy. En tant que motionnaire, M. Brandt ne veut pas d'un projet concurrent à celui proposé par les trois partenaires. Il estime, d'autre part, que la patinoire des Vernets, malgré les nombreuses rénovations, ne correspondra jamais aux besoins d'un club professionnel de hockey comme le GSHC.

Il propose d'amender le texte de la motion en remplaçant les invites actuelles par cette invite unique: «Le Conseil municipal demande au Conseil administra-

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

tif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l'Etat et le Genève-Servette Hockey Club, en vue de la création d'une nouvelle patinoire».

Les raisons de sa proposition sont les suivantes: la première invite a été concrétisée et la deuxième invite n'est plus d'actualité car les projets mentionnés sont inscrits dans les projets non-planifiés. Il n'est donc pas nécessaire de faire des arbitrages financiers. La troisième invite est encore actuelle, mais le type de financement dépendra du projet lui-même, alors que seul le site est connu jusqu'à présent. La quatrième invite est trop précise par rapport aux informations dont on dispose actuellement, mais il est vrai que des informations fraîches sur l'avancement du projet pourraient être fournies au cours d'éventuelles auditions. Enfin, la cinquième invite est reprise dans la proposition d'invite unique. Les considérants eux sont toujours d'actualité. En gardant cette motion à l'étude, la commission se donne la possibilité de garder le pied dans la porte et de poser des questions utiles à l'avancement du dossier.

Question des commissaires

N'est-il pas gênant de voter une invite qui désigne un lieu situé hors de nos frontières et le traitement de cette question n'incombe-t-il pas en premier lieu au Canton et à la commune de Lancy? A quel point, la Ville est engagé aujourd'hui dans ce dossier?

M. Brandt s'étonne qu'on doute de la légitimité du Conseil municipal pour parler du site retenu pour la nouvelle patinoire, alors qu'il s'est déjà prononcé sur d'autres infrastructures situées hors de sa juridiction, telles que le chemin de fer Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et la Maison de la danse à Lancy.

Il partage ensuite, avec la commission, les informations qui sont en sa possession. Suite au choix du groupe constitué par le Canton, la Ville et le GSHC en faveur du site du Trèfle-Blanc, une société a été mandatée pour définir la jauge et la qualité du nouvel équipement. Il s'agira notamment de préciser si la patinoire sera seulement réservée au hockey ou aussi à d'autres pratiques sportives sur glace. Le mandat prévoit aussi une réflexion sur les équipements qu'il conviendra d'installer autour de la nouvelle infrastructure. Les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates ont déjà formulé des demandes. Le plan financier sera précisé lorsque le projet sera plus concret, mais on sait déjà que les collectivités souhaitent que le financement soit public et privé.

Comme manifestement tout le monde n'est pas au même niveau d'information, la commission propose d'auditionner MM. Kanaan et Pagani qui sont à même d'être questionnés sur les partenariats et les sommes d'investissement que le Canton et les communes concernées devront engager.

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

Séance du 2 mai 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département

M. Kanaan rappelle que, depuis le dépôt de la motion M-921, le Canton, la Ville et le GSHC ont signé, en juin 2010, un accord portant sur le désendettement du club, sur les jeunes de Genève Avenir et sur le principe de construire une nouvelle patinoire.

Dans sa première phase, l'étude des lieux possibles pour son emplacement s'est concentrée sur les Vernets, avec le scénario de sa conservation ou de sa démolition-reconstruction, et sur le site du Trèfle-Blanc. M. Kanaan explique avoir pris acte à contre-cœur de l'abandon des Vernets où les possibilités de développements sont moins favorable qu'au Trèfle-Blanc. De plus, dans la perspective d'en confier la gestion au GSHC, les Vernets auraient perdu en polyvalence.

Le deuxième scénario, celui de la construction d'une nouvelle patinoire à côté de l'actuelle, se heurtait au problème du manque de place. A la suite du choix du Trèfle-Blanc, le principe d'un partenariat public-privé a été validé, mais le principe seulement. Le club souhaiterait gérer le lieu, mais cela poserait de nouveau la question de sa polyvalence. M. Kanaan explique qu'une étude de faisabilité, qui porte sur l'architecture, le financement des investissements et l'exploitation, est en cours et devrait être achevée en juillet prochain. Il précise que l'étude en question, dont le coût de 400 000 francs est cofinancée par le GSHC qui prend en charge 300 000 francs, et par le Canton et la Ville qui se partagent le solde à 50/50.

Question des commissaires

Est-ce que le GSHC participerait de manière majoritaire au financement des investissements s'il obtenait la majorité dans l'exploitation de la nouvelle patinoire?

C'est là l'un des sujets sensibles qu'il faudra discuter lorsque l'étude de faisabilité sera achevée.

Qu'est-ce qui justifierait que la Ville investisse dans le financement de la nouvelle patinoire, un équipement qui serait pourtant situé hors du territoire de la commune?

La Ville ne s'est encore engagée à rien. Elle participe cependant à l'étude afin de pouvoir être présente dans la réflexion stratégique. Il convient de signaler que la Ville détient les centres sportifs du Bois-des-Frères et de Vessy. Le débat sur la participation de la Ville à cet investissement serait pertinent si la gestion de la nouvelle patinoire était privatisée.

Séance du 16 mai 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département

Sur la question de la répartition de l'investissement financier des trois acteurs principaux de la nouvelle patinoire, M. Pagani répond que, pour l'instant, le seul investissement commun concerne l'étude de faisabilité. Quant à la commune de Lancy, elle a fait valoir ses besoins avant de valider le lancement de l'étude.

Sur les efforts consentis par la Ville pour rénover la patinoire des Vernets et en faire un outil agréable au GSHC, M. Pagani explique que, sauf les loges VIP installées sur le côté Voirie, les investissements, par exemple aménager la zone *lounge*, se révèlent utiles. Il explique encore que le site du Trèfle-Blanc est le seul choix valable pour maintenir l'ancienne patinoire et pour augmenter la surface disponible pour la pratique de sports sur glace. Quant à la participation financière de la Ville à la nouvelle infrastructure, M. Pagani explique qu'il faudra en discuter lorsque le temps sera venu. Aujourd'hui, la clé de répartition décidée pour l'étude de faisabilité ne préfigure pas la clé de répartition des investissements de construction. Rien n'est décidé sur le plan financier tant que l'étude de faisabilité n'est pas rendue.

Séance du 23 mai 2012*Votes*

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions, l'amendement, remplaçant l'ensemble des invites de la motion M-921, ainsi rédigé: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l'Etat et le Genève-Servette Hockey Club, en vue de la création d'une nouvelle patinoire». Cet amendement est approuvé à l'unanimité des commissaires présents.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la motion M-921 amendée, qui est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l'Etat et le Genève-Servette Hockey Club, en vue de la création d'une nouvelle patinoire.

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

Le président. En commission, cette motion amendée a été acceptée à l'unanimité. (*Brouhaha.*) Le président de la commission, M. Christian Zaugg, ne siège plus parmi nous. La rapporteuse, M^{me} Maria Pérez, ne prend pas la parole. Je donne la parole aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif, en l'occurrence à M. Simon Brandt. Et je vous demande un peu de silence, Mesdames et Messieurs.

M. Simon Brandt (LR). Merci, Monsieur le président. Je n'allais tout de même pas laisser glisser ce texte sans une intervention, nous parlons tout de même de hockey sur glace...

Cette motion a été acceptée à l'unanimité de la commission des travaux et des constructions. Sa finalité est la suivante: demander «au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l'Etat et le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), en vue de la création d'une nouvelle patinoire» sur un lieu indéterminé. Dans le cas d'espèce, jusqu'à présent, il est question du Trèfle-Blanc. Demain, nous parlerons peut-être d'un autre site, étant donné l'état d'avancement désastreux du projet de création d'une patinoire à cet endroit.

Mesdames et Messieurs, je vous propose que nous acceptions cette motion amendée à l'unanimité, cela pour montrer que les infrastructures sportives en général, et la construction d'une nouvelle patinoire en particulier, nous préoccupent. Qu'on ne donne pas une nouvelle fois l'impression que le sport et le hockey sur glace sont les parents pauvres à Genève!

M^{me} Maria Pérez (EàG). J'annonce la position de mon groupe, qui n'est pas tranchée. (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, si vous avez des discussions à mener, merci de le faire en dehors de cette salle. Ce serait gentil. Nous pourrions entendre l'orateur ou l'oratrice.

M^{me} Maria Pérez. Personnellement, je n'étais pas présente à la commission des travaux et des constructions le soir où cette motion a été votée. J'étais remplacée et ce sont donc mes deux collègues qui l'ont fait.

On pourrait dire que la Ville est déjà à la table des négociations et que cette motion enfonce une porte ouverte, mais il convient de relever que, d'habitude, les partis des rangs d'en face sont très prompts à vouloir mesurer les investissements, y mettre un frein et établir des priorités...

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

Pour être tout à fait claire, une partie de mon groupe considère qu'une nouvelle patinoire professionnelle, qui plus est construite hors du territoire de la commune, n'est pas une priorité. Nous avons déjà une patinoire, rénovée à grands frais, et le GSHC est largement subventionné par la Ville. A l'heure où il faut investir, d'autres projets sont prioritaires. S'il faut envoyer un signal, comme cette motion le demande, eh bien nous refusons qu'il consiste à donner un blanc-seing au ministre des sports pour qu'il aille s'attabler avec le Canton et les autres communes afin de mettre au point le cofinancement par la Ville d'une nouvelle patinoire. La Ville doit plancher sur d'autres projets, comme des logements, des écoles et des crèches.

M^{me} Annina Pfund (S). Le groupe socialiste acceptera cette motion qui ne comprend qu'une seule invite demandant «au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l'Etat et le Genève-Servette Hockey Club, en vue de la création d'une nouvelle patinoire». A cet égard, il nous semble que beaucoup a déjà été fait et, pour être très honnête, cette motion ne mange pas de pain. Elle est un peu inutile, selon nous, mais si elle encourage à poursuivre des négociations déjà entamées, allons-y!

M. Alpha Dramé (Ve). Le groupe des Verts acceptera la motion. Il soutient le magistrat dans son travail et la concertation avec les autres communes, qui ne pourra qu'apporter du sang nouveau dans la mise en place d'une politique sportive au niveau de la Ville de Genève.

Il ne faut pas oublier que le hockey sur glace est le sport national en Suisse et que Genève se trouve à l'autre bout de notre pays. Il est très important d'offrir à notre jeunesse des infrastructures qui lui permettent de pratiquer un sport reconnu au niveau national et profitable pour elle. Nous prenons acte et nous accompagnons le magistrat dans ce travail.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Mon avis, peu partagé dans mon groupe, est de dire qu'il faut approuver cette motion. Nous parlions de la rénovation de la patinoire des Vernets depuis des années et, chaque fois que nous en reparlions, le GSHC devenait de plus en plus exigeant: il voulait des loges VIP, des équipements liés à son passage en ligue nationale A... Or, la patinoire des Vernets ne peut pas être réaménagée, car elle est protégée à titre de monument témoin d'une architecture des années 1960.

Puisque nous ne pouvons pas en faire tout à fait ce que nous voulons, utilisons les Vernets comme patinoire pour le public et le GSHC aura sa patinoire profes-

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

sionnelle pour le hockey professionnel! Les plages horaires dont bénéficient les enfants et les jeunes qui s'entraînent au patinage artistique ou au hockey sur glace aux Vernets en dehors du GSHC sont très restreintes. Dans la mesure où le GSHC n'est pas d'accord avec les aménagements de la patinoire des Vernets, pourquoi n'aurait-il pas une patinoire à lui, en laissant le public prendre possession des Vernets? Tout le monde serait content. Et ainsi, le financement ne serait évidemment plus uniquement le fait de la Ville.

M. Daniel Sormanni (MCG). Peut-être nous livrera-t-on des patins pour accéder à la patinoire des Vernets en tant que public...

On peut penser ce qu'on veut de cet équipement, mais il sera difficile à financer, même si nous demanderons en principe au GSHC, à l'Etat et à la Ville de Genève de mettre la main à la poche. Cette motion peut donc paraître simpliste et inutile à certains, mais je pense qu'ils se trompent. Il est bon de réaffirmer la volonté de ce Conseil municipal d'aller de l'avant dans un partenariat entre l'Etat, la Ville et des privés. Dans le cadre de sa mise en place, il ne sera pas évident d'obtenir le financement de l'Etat. Quand bien même il déposerait un projet de loi, les députés devraient encore l'accepter... Le dossier est assez compliqué.

Je vous invite donc, chers collègues, à accepter cette motion, parce que c'est une nécessité, et à la renvoyer au Conseil administratif, qui disposera ainsi d'un appui de notre part dans ses négociations avec l'Etat et le GSHC.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis assez ébahi d'entendre Ensemble à gauche prétendre que notre club de hockey est capricieux au point de vouloir des loges VIP, comme si ces gens désiraient tout cela sur un coup de tête, alors que je me dois de rappeler que le club défend avant tout une certaine qualité et un certain niveau. Des personnes comme Hugh Quennec ou Chris McSorley ont fait énormément pour le hockey sur glace à Genève. De plus en plus de jeunes s'y intéressent.

La motion cherche à mettre la patinoire à niveau. Dans une ville internationale, surtout, une patinoire se doit de rayonner en accueillant tous les clubs. Lorsque vous êtes contraint d'y renoncer parce que vous ne répondez plus à certains critères, il est normal de repenser l'avenir avec ce qu'il y a de mieux. Ce n'est pas en opposant le social au sport que nous arriverons à trouver des solutions, mais en imaginant comment nous pouvons investir pour le futur. Il en va d'un investissement pour l'avenir, raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien signe et accepte cette motion, que je vous encourage, chers collègues, à accepter vous-mêmes.

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

M. Eric Bertinat (UDC). Au-delà même de la question d'une «simple» nouvelle patinoire, entre guillemets, dans le canton, c'est la question de l'ensemble des sports de glace et des infrastructures sportives que cette motion pose. Notre canton a beaucoup de retard face à une importante demande. On nous l'a expliqué, il y a un an ou deux, par le biais d'un rapport sur les infrastructures sportives de notre commune: l'inadéquation entre la demande et l'offre cantonale était flagrante, quel que soit le sport.

La patinoire des Vernets est vieillotte et la remettre aux normes imposées par la Ligue suisse de hockey sur glace est quasiment mission impossible, sauf à y consacrer je ne sais combien de millions de francs. Personne ne sait quelle est la somme qu'il faudrait investir pour que la patinoire réponde aux critères imposés et que notre équipe phare puisse rester en ligue nationale A. Vous me direz qu'elle peut jouer en ligue nationale B. Certes, mais j'attire votre attention, chers collègues, sur le fait que chaque match réunit entre 6800 et 7000 spectateurs pour 20 à 25 matches par saison. Ce succès évident du hockey sur glace laisse deviner un véritable phénomène de soutien à notre équipe, qui brille, contrairement à celle de football.

Notre équipe a un excellent niveau pas seulement sur le plan national, mais également européen. De nombreux joueurs du GSHC jouent en équipe nationale. La gauche et la droite consentent des efforts dans d'autres secteurs; il faut ici en consentir également et détacher des priorités. Or, s'il n'y a pas de nouvelle patinoire à l'orée de l'année 2018, nous aurons un sacré problème. Je prends le pari que vous serez alors les premiers à intervenir pour vous montrer exigeants et soutenir tout à coup une nouvelle patinoire... Il faut soutenir cette motion pour envoyer un signal clair.

Nous attendons aussi un retour d'information de la part du Conseil administratif quant au projet du Trèfle-Blanc. Et faut-il vraiment abandonner totalement le projet d'une seconde patinoire aux Vernets mêmes? Nous pourrions avoir là un véritable pôle sportif de glace. Le lieu s'y prêterait puisque la surface occupée par la voirie nous permettrait de la créer à moindres frais et d'avoir des installations qui répondraient à la demande existant dans ce canton et cette commune. J'attends donc quelques explications du Conseil administratif.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Monsieur le président, vous savez combien notre groupe Ensemble à gauche est inquiet quant à la répartition des tâches entre le Canton et les communes. Certains ici sont critiques sur l'avant-projet de loi présenté par M. Longchamp sans concertation, mais je dois avouer que nous avons découvert avec un grand soulagement que l'Etat s'occuperait de la nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc, hors du territoire de la Ville, parmi les pôles de compétence qu'il comptait s'attribuer. Je clos la parenthèse.

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

Nous parlons ici d'un projet qui se veut un partenariat entre la Ville, l'Etat et des privés. Cela m'en rappelle un autre, qui s'est avéré fort malheureux, lorsque j'étais petite: je parle de la désaffectation du stade des Charmilles en faveur du Stade de Genève, à la Praille, qui est une usine à gaz et une pompe à fric qui a coûté beaucoup à tous les contribuables genevois et que nous payons encore. Vous transmettez à M. Bertinat qu'il reste libre de s'engouffrer dans cette chimère, mais que la nouvelle patinoire n'existera pas en 2018. Il y a des projets pour lesquels nous devons nous battre: la Nouvelle Comédie n'est pas encore acquise et la rénovation des Minoteries reste à faire. Je vous attends sur ces dossiers-là lors de la prochaine législature. C'est clairement là qu'iront nos priorités.

M. Simon Brandt (LR). Monsieur le président, je vous remercie de transmettre au groupe Ensemble à gauche, en particulier à M^{me} Maria Pérez, qu'il est bon d'aller jusqu'au bout d'un exercice de mémoire lorsqu'on se lance. Le Stade de Genève a effectivement été un fiasco, mais quelqu'un pourrait-il me rappeler la couleur politique du magistrat qui représentait la Ville dans ce dossier? (*Commentaires.*) C'était André Hediger, du Parti du travail, ancêtre d'Ensemble à gauche. Ce parti est donc en train de nous reprocher la mauvaise gestion d'un dossier qu'il a lui-même contribué à mettre dans l'ornière. Expliquez-moi comment on peut tenir un tel argumentaire! On ne reconnaît pas ses erreurs et, de ce fait, on préfère arrêter de faire des infrastructures sportives à Genève parce que les mêmes, avec leur magistrat, n'ont pas été capables de gérer le dossier... Est-ce là une ville qui se veut ambitieuse? Non. Une ville qui avance? Non. Une ville qui regarde vers l'avenir? Non.

Comme M. Bertinat l'a bien dit, si le GSHC doit être relégué en ligue nationale B dans quelques années, faute d'infrastructure adéquate, nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer et nous devons rendre des comptes à la population, que certains continueront à ne pas assumer, à l'image de ce qui se passe ce soir.

J'en termine par une question que je voulais poser à M. Kanaan, M. Bertinat ayant posé l'ensemble des questions qui m'étaient venues, sauf une. La Ville de Genève a-t-elle un plan B pour une nouvelle patinoire au cas où le projet du Trèfle-Blanc, actuellement en négociation avec le Canton, n'aboutirait pas au final? Je pose cette question avec d'autant plus d'intérêt que, à la base, ma motion ne demandait pas de soutenir un projet de nouvelle patinoire n'importe où dans le canton, mais bien sur le site des Vernets. Quand je parle de plan B, je fais référence à deux sites, respectivement le parking des Vernets et la voirie, mentionnée par M. Bertinat. Si M. Kanaan voulait bien nous donner des informations à ce sujet, je lui en serais reconnaissant.

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

M. Pascal Holenweg (S). Je remercie M. Brandt de nous ouvrir un débat historique, parce que j'aime bien ces débats-là. Je rappelle donc que tous les partis du Conseil municipal, je dis bien tous les partis politiques, à l'exception des Verts et d'Ensemble à gauche, avaient soutenu l'emprunt proposé par le Conseil administratif, au nom de la Ville de Genève, pour essayer d'équilibrer l'inéquilibrable bilan financier de ce stade, au moment du référendum lancé contre cette décision presque unanime du Conseil municipal.

Tous ceux qui aujourd'hui reprocheraient ou auraient l'intention de reprocher à un conseiller administratif d'Ensemble à gauche – qui n'est plus conseiller administratif depuis le siècle dernier – d'avoir soutenu le financement du Stade de Genève appartiennent à des groupes qui ont accepté ce soutien financier, s'ils ne l'ont pas fait eux-mêmes, comme la plupart des conseillers municipaux rescapés de cette époque. Si nous voulons faire l'inventaire de nos incohérences personnelles et collectives, je ne suis pas sûr que nous ayons le temps d'ouvrir le débat à venir sur les trois motions M-1111, M-1113 et M-1114 concernant Naxoo avant minuit, autre sujet sur lequel nos incohérences individuelles et collectives méritent d'être relatées avec une perspective historique à long terme qui nous mettra tous dans la panade et dans la honte, vite recouverte de discours préélectoraux.

Je vous invite donc, chers collègues, à faire ce que vous voulez de cette motion qui, de toute façon, sera sans conséquence.

M. Sami Kanaan, maire. Si on part dans l'histoire du Stade de Genève, Mesdames et Messieurs, je vous préviens que je suis incollable, puisque j'ai rédigé le rapport de la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil avec mon collègue de l'époque, Ivan Slatkine, qui reste la bible de l'historique de ce dossier qui, effectivement, permet beaucoup de leçons. M. Slatkine et moi, nous étions d'accord pour dire que ce dossier listait toutes les choses à ne pas faire dans le cadre d'un partenariat public-privé. Ce rapport reste d'actualité de ce point de vue.

Je précise à l'intention de M^{me} Pérez que ce stade n'est en aucun cas une pompe à fric, puisque ni la Ville, ni le Canton, ni la Ville de Lancy ne paient aujourd'hui un centime pour le stade; c'est bien le problème du Servette Football Club. Il ne nous coûte rien actuellement et la question de l'entretien de ce stade ne se pose pas tant à la Ville de Genève qu'au Canton, sauf à le raser comme certains le voudraient; cependant il faudra bien trouver une solution pour assurer son entretien, à mon avis, car il s'agit malgré tout d'une infrastructure publique, comme la patinoire.

Parlons de glace. Le premier enjeu d'une nouvelle patinoire est que nous manquons de surface de glace à l'heure actuelle dans ce canton. Il ne s'agit pas juste de faire plaisir à un club, même si son maintien en ligue nationale A est

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

un objectif que nous partageons. Le premier constat est que nous manquons de glace. Je donne raison à M^{me} Ecuyer qui rappelait que, en raison de la présence du championnat de hockey sur glace aux Vernets, toutes les autres utilisations de la patinoire, notamment le patinage grand public, le patinage artistique et les petits clubs juniors, font face à la saturation. Nous ne pouvons plus offrir à la population un créneau horaire où l'entier de la patinoire serait à sa disposition. Je ne suis pas patineur de nature, mais pouvoir patiner sur un grand circuit de temps en temps est évidemment fort agréable pour les patineurs.

Une partie de la réponse réside dans les petites patinoires locales qui ont fleuri dans ce canton, notamment au parc des Bastions, ainsi que dans certaines communes, souvent en partenariat avec le GSHC. Mais cela ne suffit pas.

Avant donc de parler des besoins du club, et au-delà du constat de la saturation, il y a la présence du championnat. Nous pouvons discuter les normes, mais les Vernets n'y répondent plus, même si le GSHC est heureux aux Vernets, ayant obtenu 21 millions de francs d'investissement, ces dix dernières années, pour des loges et des équipements divers. La patinoire peut contenir 7400 personnes au grand maximum; or, il est vrai que le club est incontestablement capable d'attirer plus de monde que ça. Il lui faut une autre capacité d'accueil pour différents publics cibles, pas seulement les VIP. Il y a d'autres besoins. Les normes ont évolué sur plusieurs plans et il est juste de dire que les Vernets pourraient, dans quelques années, ne plus être validés par la Ligue suisse de hockey sur glace comme une patinoire de ligue nationale A. Les délais peuvent toujours se négocier, mais les grandes patinoires de championnat, partout ailleurs en Suisse, sont soit rénovées et agrandies, soit reconstruites, soit nouvellement construites. Nous risquons d'être les derniers de la ligue nationale A de ce point de vue; nous avons intérêt à bouger.

Je vous fais grâce des détails, mais le site du Trèfle-Blanc a été retenu pour toutes sortes de raisons que vous connaissez, Mesdames et Messieurs. Il est idéalement situé en termes d'accessibilité, à proximité d'une future gare, de l'auto-route et du tram, qui plus est sur un terrain appartenant au Canton. Certains obstacles concrets tiennent à des parcelles appartenant à des privés. Le pilote du projet est incontestablement le Canton. Nous sommes sur son territoire et certains éléments, notamment l'articulation avec le passage du tram et la gestion des parcelles, dépendent directement de lui. La Ville de Genève est très active pour pousser à la roue, ou au patin... Nous voulons que le dossier avance. La Ville de Lancy est également partenaire; elle saisira l'occasion de placer un équipement communal dans le périmètre, ce qui la conduira à financer une partie du projet.

Nous sommes en négociation rapprochée avec le club, sur plusieurs paramètres. Nous lui avons demandé de redimensionner ses ambitions pour ne pas faire une patinoire «Rolls-Royce», dirais-je, mais une patinoire correcte, de

classe moyenne, avec 10 000 places et susceptible d'accueillir le championnat dans de bonnes conditions. Ses responsables sont en train de revoir les chiffres et ils nous présenteront très prochainement un plan de financement modifié. Le défi ne portera pas tant sur l'investissement, même si nous avons prévu un petit montant dans le plan financier d'investissement, relativement modeste en regard d'autres investissements que nous faisons. Le Canton prendra également sa part et, à ce stade, il attend 30 millions de francs des collectivités publiques réunies – je parle au conditionnel. Ce n'est pas rien, mais ce n'est pas insurmontable.

Le véritable enjeu portera sur le fonctionnement: qui exploitera cette patinoire et à quelles conditions? On peut prendre les chiffres dans tous les sens, mais il y aura un déficit de fonctionnement – c'est là que nous devons tirer les leçons des erreurs du Stade de Genève au lieu de les ignorer. Qui le couvrira? Les discussions sont en cours, mais je vous résume ma position en gros. Je me vois mal subventionner une patinoire de compétition si nous ne l'exploitons pas nous-mêmes. Le club a sa comptabilité et ses priorités et il nous faudra une vraie transparence sur le budget de fonctionnement. La négociation aura lieu ces prochains mois car il est urgent de trouver des solutions. A priori, tous les partenaires – le Canton, les Villes de Lancy et Genève, ainsi que le GSHC – veulent en trouver une. Le climat général est positif.

J'en viens au plan B. On dit qu'il faut toujours avoir un plan B dans la vie. Je rappelle qu'il avait été exclu d'utiliser le parking des Vernets, parce que le site est beaucoup trop coincé, pour le dire crûment. Il faudrait chambouler le site, or, même si la patinoire n'est pas formellement classée, c'est comme si elle l'était. Tout le dégagement serait handicapé. Même si nous collions un bâtiment à la patinoire, nous aurions un problème d'accès au Service des sports, ainsi qu'à l'accueil, à la caisse et à la patinoire extérieure. Cette solution serait extrêmement lourde et compliquée à mettre en place.

L'utilisation de l'emplacement de la voirie est une option que nous pouvons examiner dans l'absolu. Mais la voirie n'est pas près de déménager. Elle le fera un jour et la résolution de la proposition PR-1099 sur le plan directeur de quartier (PDQ) du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), que vous avez validée, comprend le principe d'un parc des sports, soit un site qui réunit les Vernets et le centre sportif de la Queue-d'Arve, ce dont je me réjouis réellement, en déménageant la voirie. Mais celle-ci doit être située à un emplacement vraiment adéquat quant à l'accessibilité des véhicules et à sa fonctionnalité municipale; elle restera donc dans le périmètre du PAV appartenant à la Ville de Genève. Aujourd'hui, il y a des pistes, mais rien de concret car, pour cela, il faudrait d'abord déplacer les gens qui occupent les terrains envisagés. Un jour, la voirie déménagera – je l'espère pour réaliser le parc des sports –, mais on ne parle pas de 2018. Ce n'est donc pas un plan B réaliste à court terme.

Motion: une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel

Pour l'instant, le Trèfle-Blanc est réellement une bonne option. Le fait qu'il ne se situe pas sur le territoire de la Ville de Genève n'est pas un problème dans l'absolu: le centre sportif du Bois-des-Frères est géré par la Ville de Genève, mais il se situe sur le territoire de Vernier, tandis que le centre sportif de Vessy est sur celui de Veyrier. Nous pouvons travailler avec les communes concernées et Lancy n'a pas d'objection à ce que nous soyons partenaires, bien au contraire. Le défi principal ne tiendra pas à la politique d'investissement de la Ville. Je ne dis pas que notre participation sera anodine, mais elle n'est pas formalisée à ce stade. Elle se monterait à 5 ou 10 millions de francs à l'horizon 2018-2020; ce ne sont pas des chiffres hallucinants. L'enjeu sera de monter un partenariat public-privé très transparent et solide sur le plan du fonctionnement.

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur le maire.

M. Sami Kanaan, maire. Je conclus par une dernière remarque sur le plan de la politique sportive et des infrastructures en général. M. Bertinat a raison de rappeler le rapport à ce sujet. Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'avoir accepté le crédit de la proposition PR-971: nous sommes en train de terminer les images directrices des centres sportifs du Bout-du-Monde, de Vessy, de la Queue-d'Arve et des Vernets, qui permettra une mise à niveau de ces équipements qui sont objectivement saturés et obsolètes. Nous travaillons sur un scénario de piscine olympique sur la rive droite et toute une série de projets quant à nos infrastructures sportives avancent réellement, sans compter l'entretien déjà effectué.

Je rappelle pour terminer que nous essayons de ne pas opposer le sport pour toutes et tous et le sport d'élite, car l'un nourrit incontestablement l'autre. C'est un fait que les sports de glace connaissent un essor tout à fait remarquable et enthousiasmant dans ce canton depuis que le GSHC cartonne à la patinoire. Nous sommes dans une logique de partenariat et j'espère pouvoir vous donner bientôt des nouvelles plus précises de ce projet, que j'appelle de mes vœux.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Nous votons d'abord l'amendement de la commission des travaux et des constructions qui remplace l'ensemble des invites de la motion par une nouvelle invite unique.

Mis aux voix, l'amendement de la commission des travaux et des constructions est accepté par 60 oui contre 4 non (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 58 oui contre 2 non (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l'Etat et le Genève-Servette Hockey Club, en vue de la création d'une nouvelle patinoire.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 23 avril 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Vincent Maitre, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une équitable répartition de la manne fiscale entre communes liées à la future réalisation du projet d'aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV)» (M-793 A)¹.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

La motion M-793 a été renvoyée en commission des finances le 26 novembre 2008. La commission s'est réunie les 6 et 27 janvier 2009, sous la présidence de M. Zaugg, pour étudier la motion M-793. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Paulina Castillo.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le système actuel de péréquation financière du canton de Genève a pour effet que les entreprises paient leurs impôts sur la commune de domicile du siège et que leurs salarié-e-s paient une partie de leurs impôts également dans

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 2878.

la commune de leur entreprise, il en résulte une inégalité de rentrées fiscales entre les communes;

- l'exemple récent des conséquences fiscales pour la Ville de Genève du changement de commune de domicile d'une grande entreprise ayant jusque-là son siège dans notre commune;
- le grand projet relatif à un nouvel aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) qui prévoit, notamment, la construction de nombreux bâtiments permettant, au stade actuel de l'étude, l'installation d'entreprises avec environ 20 000 emplois et la construction de logements pour environ 6000 à 10 000 habitants,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de négocier une répartition de l'attribution des réalisations de façon que la Ville de Genève ne reçoive pas que la partie congrue des recettes;
- le cas échéant, de proposer une formule inédite de répartition équilibrée par une adaptation de la loi, cela en collaboration avec l'Etat et les communes concernées.

Séance du 6 janvier 2009

Audition de MM. Alain de Kalbermatten et Robert Pattaroni, motionnaires

M. de Kalbermatten dit que le Conseil d'Etat a renvoyé une résolution, ayant trait au projet d'aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV), au Grand Conseil qui la présentera au Conseil administratif ces prochains jours. Il est très important que les conseillers municipaux puissent, eux-aussi, se saisir de ce sujet assez rapidement, pour pouvoir travailler parallèlement au Conseil administratif et atteindre la plus grande transparence possible. Cela serait au bénéfice des citoyens de la Ville de Genève. C'est un sujet qui sera très passionnel et qui va intéresser la population genevoise. Le Conseil municipal ne peut pas rester en rade sur ce sujet s'il veut rester crédible. L'idée de cette motion est de trouver une clé de répartition la plus juste possible pour les citoyens de la Ville de Genève. Il y a trois communes impliquées: la Ville de Genève, Carouge et Lancy. On ne peut pas se permettre d'avoir des logements sociaux et l'infrastructure publique sur le seul territoire de la Ville. Il est du devoir des conseillers municipaux, de défendre les intérêts des citoyens de la Ville de Genève, et de sauvegarder ainsi la manne fiscale. Si des locaux administratifs venaient à se construire à Carouge ou à Lancy, le centre urbain serait déplacé vers la Praille. Il s'agit de trouver une entente entre ces trois communes pour ensuite pouvoir traiter avec l'Etat. Il rappelle qu'ils ont déjà eu un grand désappointement par le passé, lorsqu'une banque célèbre a déménagé dans une autre commune. On a évalué cela à une perte fiscale d'environ 12 millions de francs. Sommes-nous capables aujourd'hui de supporter un tel manque à gagner?

Il se trouve que la Ville a un rôle historique majeur à défendre en préservant sa manne fiscale. La Ville reste le cœur de ce canton et elle a en charge énormément de choses, notamment dans le domaine de la culture. Cette motion est l'occasion, pour cette commission, d'essayer de trouver le moyen le plus idoine pour préserver cette manne fiscale et de demander au Conseil administratif quelle est sa stratégie économique pour préserver les emplois et la manne fiscale de la Ville de Genève.

M. Pattaroni ajoute qu'il est important que cet aménagement soit totalement réussi sous l'angle du logement, de l'emploi et aussi sous l'angle des équipements qui doivent permettre qu'il y ait une ambiance de travail et de vie positive. Genève est un trop petit canton pour pouvoir considérer que les intérêts d'une commune doivent être sacrifiés par rapport à d'autres. Le déménagement d'une banque de Genève à Carouge, à l'époque, avait mis en évidence des conséquences financières extrêmement graves pour notre Ville. Ce système de péréquation est largement dépassé et profondément injuste. Cela permet que certaines communes puissent avoir un minimum d'équipement et un maximum de bien-être. Il y a toute une série d'équipements publics dont elles jouissent sans contrepartie. C'est un problème de fond que l'on doit creuser à partir de cette motion.

Le Parti démocrate-chrétien avait soutenu la motion des Verts concernant le même projet: la motion M-771: «Prairie-Acacias-Vernets: à quand notre tour?» La motion et ses considérants avaient été laissés de côté pour être repris uniquement au niveau des invites par le Conseil municipal. Elle invitait le Conseil administratif à informer le Conseil municipal sur la stratégie d'aménagement retenue et sur les mesures déjà prises, à le renseigner sur les compétences dont dispose le Conseil administratif dans ce projet, ainsi que sur les implications du projet pour la Ville de Genève, notamment en matière d'équipements publics et de mobilité, à veiller dans la mesure de ses compétences à appliquer les critères de développement durable dans la réalisation de ce projet, ainsi qu'à maintenir les institutions culturelles existantes dans le secteur (la Parfumerie et le Théâtre du Loup). C'est une motion de référence. Qui oserait dire aujourd'hui que le développement durable n'est pas la seule possibilité d'avenir? On en parle de plus en plus en ce moment, en raison de la crise. Dans le même temps, on doit faire attention par rapport aux équipements culturels. Demain, ceux qui gèrent le projet pourraient très bien démontrer qu'il est tout à fait souhaitable de prolonger les équipements culturels par l'installation de nouveaux équipements sportifs ou culturels et que c'est plutôt du côté de Lancy ou de Carouge qu'on aurait des emplois ou des logements. Mais il ne faudrait pas pour autant que le système actuel de répartition des finances conduise à ce qu'une commune doive investir au profit de tous, et qu'elle ne reçoive pas la contrepartie de recettes supplémentaires.

Par rapport au projet initial, avec 20 000 emplois et 5000 à 10 000 logements, il n'est plus d'actualité. Le Parti démocrate-chrétien ne s'étendra pas là-dessus.

Il croit important de saisir cette occasion. Il serait hautement souhaitable d'entendre le magistrat M. Pagani, car il y a eu une rencontre concernant le PAV entre les communes et les diverses autorités concernées où le magistrat a pris la parole pour dire que les trois communes tenaient absolument à maintenir les espaces publics. Il faudrait également entendre les personnes en charge du projet au niveau de l'Etat, ainsi que l'Association des communes genevoises (ACG). Ce projet doit être étudié par les conseillers municipaux pour mieux apprécier ce qu'il en est et ce qu'il en sera demain.

Questions

Un commissaire remercie les motionnaires d'avoir montré le lien qu'il y a entre les choix d'aménagement et les conséquences fiscales sur les trois communes (Genève, Carouge et Lancy). Il a cependant quelques incompréhensions.

Dans le premier considérant de cette motion, il comprend que le reproche est que, aujourd'hui, il y a des communes qui ont plus d'emplois que d'habitants (Ville de Genève, Plan-les-Ouates et Meyrin) et 42 autres qui ont plus d'habitants que d'emplois. Or, on sait que la péréquation profite à ces trois communes et principalement à la Ville de Genève. Il a l'impression que cette motion demande à accentuer les inégalités qui frappent les communes suburbaines à qui on reproche régulièrement de ne pas mettre la main au portefeuille. Si on leur enlève ce projet, on augmente cette dépendance.

M. Pattaroni relève qu'il y a des communes, comme Coligny ou Collonge-Bellerive, qui ont des recettes confortables et n'ont pas besoin de revoir leur fiscalité à la hausse. On arrive à des taux d'imposition de l'ordre de 30 centimes. La Ville de Genève vient de voter unanimement pour ne pas diminuer le centime additionnel. On reste à 45,5. Les communes de Lancy et de Carouge sont endessous. La Ville paie un nombre important d'infrastructures dans tous les domaines. Cela montre bien qu'il y a, actuellement, une certaine inégalité. Il avait demandé une estimation de ce que la Ville payait par rapport aux autres communes en termes d'équipements. On arrivait au montant de 8 millions de francs, ce qui signifie que la Ville dépensait bien plus qu'elle ne recevait. Aujourd'hui, on peut imaginer que cela a sensiblement augmenté.

M. de Kalbermatten précise que, avec cette motion, ils ne veulent pas augmenter la fracture, mais travailler sur le sujet pour savoir où on va et quelles sont les conséquences.

Un commissaire propose, à ce moment-là, d'amender la partie de leur motion qui invite le Conseil administratif à négocier une répartition de l'attribution des réalisations de façon à ce que la Ville de Genève ne reçoive pas que la partie congrue des recettes. Ce n'est pas ce qu'ils demandent?

M. Pattaroni explique qu'ils vont prendre connaissance de la nouvelle version de la péréquation. Mais, si on devait procéder selon le système actuel, on devrait aménager des installations et ne bénéficier d'aucune recette découlant de cet aménagement. Alors que les deux autres communes, disposant de nouveaux emplois et de nouveaux logements, engrangeraient des recettes supplémentaires. On peut imaginer que l'aménagement coûterait plus cher à la Ville de Genève qu'aux autres communes, puisqu'elles bénéficieraient de promoteurs privés. Donc, il est important de faire en sorte, si le projet défavorise la Ville en termes de recettes, de les répartir de manière plus juste. C'est un exemple concret de l'inégalité entre les communes genevoises en termes de charge fiscale.

Un commissaire ne comprend pas où ils veulent en venir avec cette motion qui demande une formule inédite de répartition équilibrée. Il rappelle que la péréquation financière intercommunale a été mise en place par M. Babel, conseiller d'Etat du Parti démocrate-chrétien, et que l'aménagement de ce quartier a été mis en place par M. Rufieux, conseiller d'Etat du Parti démocrate-chrétien, avec lequel il a lui-même collaboré. En fait, les motionnaires demandent que la nouvelle péréquation financière intercommunale soit revue. Pour cela, il faut que les 45 communes soit d'accord. De plus, il fait observer que cette motion a été renvoyée sept mois après avoir été déposée. Durant ce délai, il s'est passé pas mal de choses. Il n'a pas encore compris où ils veulent en venir. Si on ne construit que des logements et pas de places de travail, la Ville devra construire des écoles et d'autres équipements. Si on ne construit que des places de travail, où habiteront ces personnes? Le problème est largement au-delà de ce qui est pointé par cette motion. Les motionnaires critiquent la nouvelle péréquation qui est favorable à la Ville de Genève et qui comporte des pondérations. Il répète qu'il ne voit pas où ils veulent en venir.

M. Pattaroni, de par son activité antérieure d'économiste à l'Etat, a suivi toutes ces questions du point de vue des chiffres. Il a fait des calculs qui montrent ces inégalités. Il pense qu'avant de dire que ce ne serait pas possible, il faudrait avoir étudié le passé des dossiers, comme il a eu l'avantage de le faire professionnellement. Deuxièmement, il pense que certaines communes sont passives mais d'autres beaucoup plus actives (cf. Vernier dans le dossier IKEA). Il est important que les communes ne reçoivent pas simplement les propositions des projets cantonaux, mais qu'elles en discutent en explicitant les projets et les conséquences possibles.

Le Parti démocrate-chrétien a des magistrats dans pratiquement toutes les communes importantes, donc ils savent de quoi ils parlent. Si un parti estime qu'il faut avoir une attitude passive, attendre et critiquer les projets, c'est une façon de voir la politique, mais ce n'est pas celle du Parti démocrate-chrétien. Il remercie le préopinant d'avoir cité MM. Babel et Rufieux, dont il a été le collaborateur. Même si, à l'époque, ce qui a été construit semblait être la meilleure solution, cela peut avoir évolué aujourd'hui. Les motionnaires essaient de faire un peu d'antici-

pation. Tout ce que dit la motion, c'est de ne pas oublier, au moment où le projet sera mûr, de mesurer les conséquences sous différents angles et notamment sous l'angle financier. Il est important que les partis, qui veulent contribuer au développement harmonieux sous l'optique du développement durable de Genève, participent à la discussion.

Le Parti démocrate-chrétien considère que cette modeste motion est une contribution à la discussion démocratique. D'une certaine manière, il appuie le Conseil administratif pour qu'il puisse dire, lors de discussions avec d'autres partenaires, que le Conseil municipal les presse de mesurer en profondeur les conséquences du projet. Finalement, il rappelle que le projet du PAV n'est pas encore au point et que c'est à temps que cette motion est déposée pour qu'on n'oublie pas, le moment venu, de prendre en compte ces éléments. C'est mieux d'anticiper que de corriger dix ans après les conséquences d'un aménagement dont on n'a pas mesuré toutes les implications.

M. de Kalbermatten dit qu'il faut se saisir de cette occasion de travailler, pour une fois, de manière constructive et non réactive. Concernant la formule inédite, on peut très bien imaginer de constituer une sorte de consortium de communes, et de travailler ensemble pour la construction de ce nouveau centre.

M. Pattaroni dit que ce n'est pas parce que cela n'a jamais existé que cela ne peut pas exister.

Un commissaire dit que c'est une bonne idée que le Conseil municipal puisse se saisir du projet du PAV, mais qu'il est regrettable que cela se fasse sous l'angle de la manne fiscale. C'est un peu réducteur. Les radicaux ont une vision un peu plus large que les seuls intérêts de la Ville de Genève. Par ailleurs, il y a beaucoup d'imprécisions qui ont été dites de part et d'autre sur la péréquation et il souhaite vivement que des spécialistes viennent présenter le projet de loi PL 10412 sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale qui a été présenté au Grand Conseil. Cette motion arrive peut-être trop tardivement car, si le Conseil administratif l'avait eue plus tôt, peut-être qu'il aurait pu mieux défendre les intérêts de la Ville.

M. Pattaroni répond qu'ils sont toujours très attentifs aux informations que le commissaire apporte concernant le Canton, car elles sont très utiles. Mais, la Ville doit toujours se comporter un peu plus modestement que d'aucuns le souhaitent, car elle est souvent perçue comme impérialiste par les autres communes. Si les motionnaires avaient fait un long développement, il n'est pas sûr que les autres partenaires auraient bien reçu cette manière de faire. Il faut savoir entrouvrir la porte pour pouvoir ensuite approfondir la question. Cette motion est perfectible au fur et à mesure des différentes auditions que la commission des finances aura faites.

M. de Kalbermatten précise que l'angle d'attaque fiscal, que le commissaire regrette, constitue le nerf de la guerre pour les communes. C'est ce qui permet à la Ville de construire une Nouvelle Comédie, des écoquartiers, etc. Cet angle est très pertinent. Comme c'est un travail qui s'annonce colossal, il suggère à la commission des finances de créer une commission ad hoc sur le PAV.

Le commissaire réagit aux propos de M. Pattaroni. Son souci est que le projet de loi est un compromis entre les 45 communes qui l'ont accepté de manière unanime. Avec cette motion, on risque de donner l'impression que la Ville de Genève remet en cause cet équilibre fragile.

M. Pattaroni répond que c'est une façon de voir les choses. Cette nouvelle péréquation n'est pas idéale. Le système proposé est imparfait. Demain, si l'on admet que le meilleur projet prévoit de créer 18 000 emplois sur Lancy, 22 000 logements sur Carouge, quelle que soit la péréquation ce sera grâce aux terrains publics de la Ville de Genève qu'on pourra faire vivre ce quartier (équipements publics) et trouver une formule de compensation. Aujourd'hui, les syndicats de communes existent dans d'autres pays. On peut très bien faire en sorte que les équipements publics qui seraient surtout voués aux trois communes concernées, soient pris en charge par la Ville (cf. La Praille, le stade de Genève, le Grand Théâtre). On a déjà fait un pas dans ce sens.

Une commissaire dit que la résolution sur le PAV n'a pas encore été adoptée et qu'il y a des partis, dont le Parti socialiste, qui proposeront des amendements.

Deuxièmement, lorsque M. Pagani est intervenu au nom des trois communes, il a soulevé l'importance des espaces publics, et réaffirmé sa volonté de faire du logement social et de soutenir les activités industrielles et artisanales pour éviter qu'elles soient délocalisées. C'est un projet qui est porté au niveau cantonal. Avant de décider quel type de péréquation convient, il faut d'abord se prononcer au niveau politique sur le projet lui-même. Son parti dit qu'on ne va pas créer 20 000 emplois sans équilibrer avec le nombre de logements. Les organisations syndicales ont fait valoir le principe de un emploi-un logement, en disant qu'il ne devait plus y avoir de déséquilibre important. Par ailleurs, elle ne pense pas qu'on puisse dire qu'on met les activités et emplois d'un côté, et les espaces publics de l'autre. Ce n'est pas comme ça qu'on fait de l'urbanisme. Si on veut agir en amont, le premier levier d'action est de se prononcer sur le projet d'aménagement lui-même. Le levier fiscal est le second. Quoi qu'on en dise, il y a plein d'endroits où on pourrait expérimenter de nouveaux types de collaboration entre les communes (cf. Communaux d'Ambilly-fond unique). Elle ajoute qu'avec la crise financière, il faut rester prudent. Ce projet ne verra probablement pas le jour avant quinze à vingt ans. De plus, il y a des entreprises qui ont des droits de superficie qui courent pour plus de vingt ans. Elle préférerait donc les entendre sur le projet lui-même. Le plan directeur communal traite de cette problématique

pour la partie située en ville de Genève. Ce plan est étudié par la commission de l'aménagement et de l'environnement et elle ne voit donc pas la nécessité de créer une commission ad hoc.

M. Pattaroni rappelle que cette motion a été renvoyée en commission des finances car l'angle d'attaque est financier, mais il espère que la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui doit jeter un regard sur l'ensemble de la ville, va également se pencher sur le projet du PAV et donner son point de vue en sachant que ce projet n'est déjà plus ce qu'il était au début. Jusqu'à présent, les crises ont toujours eu une fin et il est même possible que la Suisse, et Genève en particulier, ne connaissent pas une intensité aussi grande que d'autres pays.

Un commissaire dit que les motionnaires ont proposé, comme solution originale, un concordat intercommunal, comme il en existe un certain nombre et qui sont toujours des répartitions de charges. Par ailleurs, si on admet que le projet du PAV va créer 20 000 emplois pour les dix ans qui suivront, cela signifie implicitement que les autres communes n'auront pas de création d'emplois. Est-ce que les motionnaires trouvent équitable que cet Eldorado fiscal qu'on nous promet se répartisse exclusivement dans le cadre de ces concordats entre ces trois communes?

M. Pattaroni juge la question intéressante. Peut-être qu'un jour on arrivera à la conclusion que le système laissant aux communes dans un canton grand comme un mouchoir de poche une autonomie fiscale, n'a pas de sens. A ce moment-là, on pourra penser tous les projets en termes d'intérêts cantonaux, ce qui fera diminuer une certaine tension en ce qui concerne la concurrence entre les communes. Par rapport aux endroits où l'on construit, on a beau vouloir faire un aménagement équilibré, on n'empêche pas que les entreprises trouvent que c'est mieux de s'installer au bord du Léman que sur les hauts plateaux du Jura. A Genève, il est plus facile de s'installer au centre-ville, mais si on offre un endroit attractif et accessible au niveau de la mobilité, elles viendront.

Un commissaire demande s'il est égal que Genève, Carouge et Lancy accaparent tous les emplois des vingt prochaines années.

M. Pattaroni dit que cela est normal au regard de la philosophie d'aménagement qu'on a et qui ne peut être contrariée que par un volontarisme qui n'a pas actuellement une majorité dans notre canton. Ce n'est pas une majorité de l'Entente qui a ce volontarisme.

Un commissaire revient sur les propos de M. de Kalbermatten. Selon lui, le rôle d'un conseiller municipal de la Ville de Genève ne se réduit pas à protéger la manne fiscale des électeurs, mais à défendre un programme sur lequel il a été élu.

M. de Kalbermatten n'a pas parlé de manne, mais d'intérêts des citoyens.

Un commissaire voudrait savoir comment, le cas échéant, le Conseil administratif proposera une formule inédite de répartition équilibrée par une adaptation de la loi? Il aimerait avoir une réponse à cette question qu'il a déjà posée en séance plénière.

M. Pattaroni répond que la motion dit qu'il va y avoir un plan qui va permettre une répartition aussi judicieuse que possible. Compte tenu du système de péréquation fiscale, on va pouvoir apprécier les conséquences financières. A ce moment-là, on constatera que c'est plutôt bien équilibré ou, le cas échéant, on pourra envisager une formule qu'on n'a jamais utilisée jusqu'à présent. A l'époque, le système des HLM était considéré comme une bonne formule, vingt ans après, il faut le revoir, il faut l'adapter.

Un commissaire estime que le système des HLM est une excellente chose, mais les gens n'ont pas appréhendé la sortie du système. La subvention à la pierre est une excellente formule.

Le président relève qu'il n'y a plus d'inscrit. Il a entendu différentes propositions d'audition qu'il va mettre aux voix.

Un commissaire dit qu'il a un souci avec le mode de faire. Il lui semble qu'il doit d'abord y avoir une discussion générale pour ensuite faire des propositions d'auditions.

Votes

Le président met aux voix l'audition de M. Pagani qui est refusée par 9 non (1 UDC, 2 L, 1 R, 3 S, 2 Ve) contre 5 oui (2 AGT, 1 UDC, 2 DC).

Le président met aux voix l'audition du magistrat PDC de la commune de Lancy qui est refusée par 11 non (2 AGT, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC) contre 2 oui (1 Ve, 1 UDC) et 1 abstention (Ve).

Séance du 27 janvier 2009

Discussion

Le président ouvre la discussion avant de procéder au vote.

M. Pattaroni tient à souligner que cette motion se situe dans le prolongement d'une motion verte (M-771) déjà votée en séance plénière et qui parlait de développement durable. Il y a un amendement prévu en ce sens:

Première invite

En complément de la motion M-771 adoptée par le Conseil municipal du 28 avril 2008 et intitulée «Praïlle-Acacias-Vernets: à quand notre tour?»

Il rappelle également que cette motion a été mise en route bien avant les travaux sur la nouvelle péréquation. Par conséquent, il propose de supprimer une partie de la deuxième invite qui deviendrait proposer une formule inédite de répartition équilibrée en collaboration avec l'Etat et les communes concernées.

Finalement, il fait état d'images portant sur ce projet du PAV, où on peut voir une concentration des activités. Si cela se réalise, il y aura un déséquilibre. La loi est la loi, mais on peut toujours rendre attentifs les partenaires et innover en tentant de trouver une solution qui permette un partage équitable.

Un commissaire dit que cette motion avait peut-être du sens au moment où elle a été déposée, mais elle n'est plus d'actualité. La première invite était de faire un plan qui tienne compte des limites communales. Cela gêne les Verts, en ce sens qu'on va recréer un bout de ville et on sait les problèmes d'urbanisme que cela engendre. Réduire cette réflexion à des limites communales ne semble pas être la vision la plus pertinente. Concernant le deuxième alinéa, il fait l'observation suivante: on a pu constater que la Ville était plutôt une commune privilégiée par les recettes fiscales, ce qui n'est pas le cas de Lancy qui fait partie de ces communes qui ont fortement contribué à la construction de logements depuis cinquante ans, tout en souffrant d'un déficit de recettes fiscales. Le projet du PAV leur permettrait de se rattraper un peu et le commissaire trouverait malvenu de les en empêcher. Le principe de solidarité doit primer par rapport à la seule défense des intérêts de la Ville de Genève. Les Verts refuseront cette motion.

Un commissaire dit que le Parti libéral salue l'initiative du Parti démocrate-chrétien qui s'est engagé dans l'aventure de la discussion de la nouvelle péréquation financière en étant dans l'ignorance que des discussions en la matière étaient menées dans le plus haut degré de confidentialité et arrivaient à bout touchant. Le problème est que toute discussion remet en cause l'intégralité du nouveau système de péréquation, et ce n'est pas là la fonction du Conseil municipal, ce d'autant plus que le nouveau système tient compte assez largement du statut spécifique de la Ville. Ce débat interviendra au Grand Conseil. Cela étant, le groupe libéral tient à soutenir toute démarche visant à une meilleure fiscalité. Il ajoute que la première question que cette motion soulève, est celle de la part des recettes qui appartient aux uns et aux autres. La réponse qui est donnée par cette motion, n'est pas la réponse libérale. Il faudrait avoir une politique qui mette en œuvre des instruments qui sont favorables à l'économie, à l'installation d'entreprises et non qui les fassent fuir. Il rappelle que Vacheron Constantin, qui était un fleuron de la fiscalité municipale, a été chassé de la Ville par une majorité de bric et de

broc. Le groupe libéral est conscient de la nécessité des recettes et propose une politique d'intégration de ce principe, plutôt que de lutter pour que d'autres communes donnent à la Ville une partie de leurs recettes. Les libéraux n'entreront pas en matière sur cette motion.

Une commissaire dit que le Parti socialiste souhaite que ce périmètre soit développé sous l'angle de l'agglomération. Si cela s'avère nécessaire, il y aura toujours lieu de discuter ultérieurement de l'équilibre de la planification. Pour l'instant, il s'agit de mettre l'accent sur le développement durable au sein d'un périmètre élargi. Les socialistes ne soutiendront pas cette motion.

Un commissaire dit que le Parti radical souhaite aborder le projet du PAV de la manière la plus rationnelle qui soit et le critère de la répartition de la manne fiscale n'est pas le plus important. Le critère géologique, par exemple, apparaîtrait comme beaucoup plus important. De plus, si d'aventure cette motion était votée, elle n'aurait aucune chance de passer plus loin. Le Conseil administratif n'acceptera jamais de mettre en péril le projet de loi qui est au Grand Conseil en ce moment, et qui est le fruit d'un compromis fragile entre les 45 communes et l'Etat.

Le président dit que, pour A gauche toute, il s'agit d'un concept global. C'est un plan d'aménagement qui doit être entendu dans le sens de la grande Genève de demain. On ne va pas s'amuser à faire des subdivisions dans le territoire. De plus, on se voit mal remettre en cause la nouvelle péréquation financière, d'autant que rien n'interdit de penser que, dans ce périmètre, on puisse construire du logement sur le terrain de la Ville de Genève.

Un commissaire dit qu'il trouve un seul mérite à cette motion, c'est le troisième considérant. Considérant le grand projet relatif à un nouvel aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) qui prévoit, notamment, la construction de nombreux bâtiments permettant, au stade actuel de l'étude, l'installation d'entreprises avec environ 20 000 emplois et la construction de logements pour environ 6000 à 10 000 habitants. Cela devra être fait avec soin, mais cela ne relève pas de la responsabilité de la Ville de Genève. Ce sera son devoir de faire entendre sa voix car les précédents ne manquent pas dans ce canton: le Gros-Chêne, le Lignon, la cité satellite de Meyrin. Tous ces ensembles ont été imposés par le Département des travaux publics du Canton, sans concertation avec les communes. L'Union démocratique du centre partage ce souci de l'aménagement, mais cela n'a rien à faire devant la commission des finances. On ne fait pas de l'aménagement sous l'angle de la fiscalité. L'Union démocratique du centre refusera cette motion.

M. Pattaroni réfute énergiquement le fait de dire que la Ville de Genève a chassé l'entreprise Vacheron Constantin. Ce n'est pas le non de la majorité qui

les a fait partir. C'est un mauvais argument. Par ailleurs, il tient à dire que pour le Parti démocrate-chrétien, il ne s'agit pas de modifier la loi, mais on peut trouver des formules pour atteindre un certain équilibre financier.

Vote

Le président met au vote la motion M-793 qui est refusée par 11 non (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 S, 2 Ve, 2 AGT) contre 2 oui (DC).

Le président. En commission des finances, cette motion a été refusée par 11 non contre 2 oui. Le président de la commission et la rapporteuse ne siégeant plus parmi nous, je passe la parole à qui la demande, en l'occurrence M^{me} Marie Barbey.

M^{me} Marie Barbey (DC). Merci, Monsieur le président. En l'absence du motionnaire, M. Alain de Kalbermatten, qui est coincé dans les bouchons, ce qui est probablement de la faute de M^{me} Künzler (*exclamations*), j'ai le plaisir de plaider en faveur de cette motion, déposée en 2008 par le Parti démocrate-chrétien. Depuis lors, le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) a passablement évolué puisque nous en avons accepté le PDQ mardi dernier.

A l'époque, le souci du Parti démocrate-chrétien était de s'assurer d'une juste répartition des coûts entre les communes concernées – Lancy, Carouge et la Ville de Genève – et le Canton, ainsi que des logements, activités et infrastructures entre les différentes communes. Le Parti démocrate-chrétien était probablement très visionnaire puisque, entre-temps, M. Pagani a signé une convention de collaboration qui va dans ce sens. Nous étions tellement visionnaires, à l'époque, que cette motion avait été refusée en commission. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, je vous accorde, Mesdames et Messieurs, qu'elle est peut-être un peu obsolète. Je vous encourage toutefois à l'accepter des deux mains.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Quant aux socialistes, ce ne sont pas les bouchons qui font que je prends la parole, mais une grippe... Nous avons décidé de vous dire, chers collègues, que nous allions refuser cette motion, mais les arguments de M^{me} Barbey étant ce qu'ils sont, nous pouvons également vous inviter à l'accepter.

M. Daniel Sormanni (MCG). La semaine dernière, ce Conseil municipal a accepté un certain nombre d'éléments concernant le projet PAV. Le Mouvement citoyens genevois n'était pas là en 2009; il n'est donc pas directement concerné par cette motion. Elle est effectivement complètement dépassée et certains points du dossier ont évolué; les communes ont notamment passé un accord de répartition des frais engagés dans le développement du projet PAV. C'est de la musique d'avenir et nous n'accepterons pas cette motion dans la mesure où elle est obsolète et que nous n'étions pas présents lors de son dépôt.

Le président. Merci, Monsieur Sormanni. J'attends un instant avant le vote, car je n'avais pas sonné à temps.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 36 oui contre 26 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de négocier une répartition de l'attribution des réalisations de façon que la Ville de Genève ne reçoive pas que la partie congrue des recettes;
- le cas échéant, de proposer une formule inédite de répartition équilibrée par une adaptation de la loi, cela en collaboration avec l'Etat et les communes concernées.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de M^{mes} Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Nicole Valiquier Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Virginie Studemann, Olga Baranova, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Pour quand l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque?» (M-1003 A)¹.

Rapport de M^{me} Brigitte Studer.

La motion M-1003 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2012. Sous la présidence de M. Vincent Schaller, la commission s'est réunie le 8 janvier et le 5 mars 2013. Les notes de séances ont été prises par Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la motion M-32 «Rendons la place du Pré-l'Evêque à la population» a été acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000;
- que l'aspect actuel de la place résulte d'une intervention de 2004 et découle d'un compromis temporaire qui ne constitue ni la réalisation du projet lauréat du concours organisé par la Ville de Genève en 2003, ni du projet de Georges Descombes et Carmen Perrin;
- que du côté de la rue Montchoisy rien n'a été entrepris vu que les voitures envahissent toujours l'ensemble de la surface;
- le plan directeur communal publié en 2009, qui stipule que «la régulation des situations urbaines difficiles est une mission collective, concernant les citoyens et les pouvoirs publics. Elle questionne au fond la société sur ses capacités de cohésion. L'aménagement du territoire ne suffit pas à garantir une cohésion sociale, mais peut en être un facilitateur, un partenaire dans des démarches plus collectives et ouvertes»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches nécessaires pour que cette place soit aménagée en espace de rencontre et de détente pour les habitant-e-s du quartier et la population en général.

¹ «Mémorial 170^e année»: Développée, 1776.

Séance du 8 janvier 2013

Audition de M^{me} Maria Vittoria Romano et de M. Stefan Kristensen, motionnaires

Pour M^{me} Romano, la situation de la place du Pré-l'Evêque est connue par les commissaires, ayant fait l'objet de nombreuses propositions ces dernières années. Une partie de la place a été aménagée, mais il serait nécessaire de poursuivre ce travail. Il reste, en effet, encore de nombreuses places de stationnement. M^{me} Romano propose de renvoyer cette motion au Conseil administratif afin qu'il étudie des projets d'aménagement pouvant être envisagés dans le contexte actuel.

M. Kristensen souhaite que cette motion permette de faire le point sur l'aménagement de cette place qui reste insatisfaisant. Les contraintes sont lourdes, mais cela ne signifie pas qu'il faille se résigner. Il rappelle la motion M-652 du Parti libéral-radical, qui proposait le maintien de places de parc mais, en même temps, un réaménagement de la place avec un espace vert adapté aux besoins des habitants. La difficulté provient de l'axe pénétrant qui scinde la place en deux. Il faudrait reprendre la réflexion pour élaborer une solution. Il rappelle le projet proposé par Carmen Perrin, artiste, et Georges Descombes, architecte et urbaniste, et regrette que leur approche n'ait pas été prise en compte. Il cite le travail universitaire de Stefan Lauper: *Place du Pré-l'Evêque Descombes-Perrin: chronique d'un projet oublié* (2011, Université de Genève) qui fait le point sur l'histoire de cette place.

Questions et discussion

Comment serait-il possible d'aller du pont du Mont-Blanc à Moillesulaz sans ce grand axe qui fait partie du réseau national?

M. Kristensen ne propose pas de couper cette route, mais remarque que la motion du Parti libéral-radical proposait de faire faire un virage à cette route. Il ne se prononce pas sur la faisabilité d'une telle proposition, mais précise que de nombreux objets ont été déposés sur l'aménagement de cette place, par différentes sensibilités politiques, comme la motion M-32 du Parti socialiste et la motion M-303 du Parti démocrate-chrétien.

Un commissaire rappelle que, lors du dépôt de la motion M-652 du Parti libéral-radical, il n'avait pas encore été question du projet de parking de Clés-de-Rive. Il se demande si un réel aménagement de la place ne demanderait pas un tunnel ou une tranchée couverte.

Une commissaire ne voit pas comment le Canton pourrait accepter un projet de modification de la circulation sur cet axe prioritaire et propose de classer la motion.

Pour les motionnaires, il n'est pas question de vouloir fermer cette route. La motion demande au Conseil administratif de chercher une solution réalisable. Il ne s'agit pas de proposer un aménagement précis, mais de vérifier ce qui peut être fait en admettant les contraintes.

Un commissaire rappelle qu'un crédit d'étude pour un projet de parking du Pré-l'Evêque assorti d'un projet d'aménagement de la place avait été accepté.

Une commissaire pense que son groupe pourrait envisager une piétonisation, à condition que la question des places de stationnements soit réglée. Il manque 450 places de stationnements pour les habitants, chiffre admis par le Canton et par la Ville. Elle rappelle que le projet d'un parking sur la place du Pré-l'Evêque avait été abandonné par la Fondation des parkings.

Vote

Les auditions de la Direction générale de la mobilité (DGM), du maire, M. Rémy Pagani, de M. Georges Descombes et de M^{me} Carmen Perrin, sont évoquées.

La commission décide, à l'unanimité, l'audition du maire, M. Pagani (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 3 S, 2 Ve).

Séance du 5 mars 2013

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, et de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude de 560 000 francs pour étudier un parking à la place du Pré-l'Evêque. Une somme que la Fondation des parkings devait reprendre. Cette étude a mené au constat qu'un tel parking ne serait pas réalisable en respectant des coûts raisonnables. Ce projet a donc été abandonné. Il remarque que, si le Conseil municipal souhaite un aménagement de cet espace, il sera nécessaire de supprimer un autre projet ou de prévoir un dépassement de crédit.

Questions

Est-ce que M. Pagani ne partage pas l'insatisfaction avec l'état actuel de cette place?

M. Pagani affirme que, depuis trente ans, les magistrats essaient de faire des propositions d'aménagement de cette place et recherchent des solutions. Il rappelle que des nouvelles places de parc sont prévues sous la gare des Eaux-Vives.

Un commissaire demande si le parking des Clés-de-Rive ne pourrait pas représenter une solution.

M. Pagani répond s'être exprimé à ce sujet dernièrement en séance plénière.

Prise de position et vote de la motion M-1003

Un commissaire socialiste constate que tout le monde est insatisfait de l'aménagement actuel de la place du Pré-l'Evêque, alors qu'il devrait être possible de résoudre la question de la compensation des places de parc. Il propose donc d'accepter cette motion.

Le président passe au vote de la motion M-1003 qui est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 6 non (2 MCG, 1 UDC, 2 LR, 1 DC).

Le président. En commission, cette motion a été acceptée par 7 oui contre 6 non. Le président de la commission, M. Vincent Schaller, et la rapporteuse, M^{me} Brigitte Studer, ne prennent pas la parole. Je la donne donc aux membres du Conseil municipal ou du Conseil administratif, en l'occurrence M. Daniel Sormanni. Je précise qu'un amendement est en cours de distribution.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. A l'issue des discussions qui ont eu lieu sur cette motion, nous souhaitons que les places de parc soient maintenues à la place du Pré-l'Evêque. Nous sommes opposés à la suppression des places de parc, ce d'autant plus qu'elles ne sont pas compensées – c'est toujours la même problématique – alors que la loi cantonale impose leur compensation. Si je ne me trompe pas, elle a été rendue un peu plus restrictive encore sur le sujet. On ne peut donc pas compenser les places perdues dans un futur parking, construit dans plusieurs années. Nous en avons marre des suppressions de places de parc sans compensation, ou avec une compensation fantomatique. En l'état, nous refuserons donc cette motion. Je reprendrai la parole ultérieurement pour présenter notre amendement...

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre *toute démarche en vue de la création d'un parking public* et les démarches nécessaires pour que cette place soit aménagée en espace de rencontre et de détente pour les habitant-e-s du quartier et la population en général.»

Le président ne m'écoute pas... Je reprendrai la parole tout à l'heure.

M. Grégoire Carasso (S). Au pied levé également, je vous donne la position du groupe socialiste sur cette motion qui a le mérite du consensus. La place du Pré-l'Evêque a fait l'objet de plusieurs motions dans cette enceinte: la motion M-32 – nous traitons la motion M-1003; c'est vous dire si elle est ancienne –, à l'origine portée par le groupe socialiste, la motion M-303, portée par le groupe démocrate-chrétien, et la motion M-652, portée par le groupe libéral-radical, cela sans parler des initiatives de Georges Descombes et Carmen Perrin pour l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque. Bilan de ces opérations: rien du tout.

Les auteurs de la motion sur laquelle nous nous prononcerons ce soir auront eu le déplaisir de voir qu'elle a fait l'objet d'un vote divisé selon les blocs traditionnels gauche et droite en commission de l'aménagement et de l'environnement, ce qui est regrettable, à un titre au moins, car ce texte ne posait pas d'enjeu en termes de places de parc, alors que, lorsque ce Conseil municipal a accepté un crédit d'étude pour un parking souterrain réservé aux habitants, celui-ci a été jugé trop onéreux pour la Ville de Genève et la Fondation des parkings.

Nous savons qu'il y a beaucoup de places de parc à la place du Pré-l'Evêque et de places pour les habitants au quartier des Eaux-Vives. Même si, comme moi et comme le groupe socialiste, on considère qu'il y a globalement trop de places de parc en ville, il n'empêche pas qu'il y a des inégalités criantes dans certains quartiers, ce qui est évidemment vrai aux Eaux-Vives. Mon préopinant Daniel Sormanni et moi-même, nous ne pouvons pas nous entendre sur les termes absolus, mais c'est peut-être envisageable sur les termes relatifs.

Tout cela pour vous dire, Monsieur le président, que cette motion ne met pas en exergue l'enjeu des places de stationnement. Il y aura peut-être – ce que je ne souhaite pas – des places créées au parking Clé-de-Rive et certainement à la gare des Eaux-Vives. Dans ces contextes-là, nous pensons qu'il est d'intérêt public de reprendre le dossier de l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque, afin de la libérer des voitures en surface, quitte à les mettre en souterrain, ailleurs dans le quartier, dans les deux emplacements que j'ai cités. Quels que soient les avis sur le sujet, il y a de belles opportunités pour réaménager cette place et en faire un espace digne du quartier des Eaux-Vives. C'est la raison pour laquelle je plaide avec un brin de conviction – vous l'aurez senti, j'espère, Monsieur le président – en faveur de cette modeste motion.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je me joindrai aux belles paroles de mon préopinant M. Carasso, du Parti socialiste. Cette motion ne demande effectivement pas grand-chose; et cela reste une motion. Elle fait suite à de nombreuses demandes des habitants et de nos propres rangs, puisqu'il y a eu plusieurs motions ainsi qu'une pétition, relevée par un collègue de mon parti, demandant que la place du Pré-l'Evêque soit réaménagée.

Les craintes du Mouvement citoyens genevois, et du reste de la droite, je suppose, quant aux places de parc qui pourraient disparaître ne justifient pas le dépôt d'un amendement à ce sujet. Je rappelle que la loi oblige à compenser toute place de parc qui est supprimée, même si les Verts le regrettent énormément. Si, par hasard, le Conseil administratif voulait bien étudier le réaménagement de la place du Pré-l'Evêque, qui a l'air de le passionner, puisque aucun magistrat n'est là, et s'il en venait à décider des suppressions de places de parc, il serait forcé de les compenser. Nul besoin, donc, de déposer ce projet d'amendement! Cela fait partie de la loi et, même si nous le regrettons, c'est comme ça.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche vous propose d'accepter cette motion. Même si elle ne va pas très loin, elle exprime l'insatisfaction suscitée par la situation actuelle de la place du Pré-l'Evêque. Si elle divise quelque peu quant à la question des places de parc, la motion vise surtout à défendre le principe que la place du Pré-l'Evêque puisse être destinée aux rencontres des habitants et servir à la convivialité. Il y a un besoin en la matière aux Eaux-Vives. Une partie de la place est aménagée et l'autre reste un *no man's land*. Cette motion permet de rappeler et de remettre à l'ordre du jour la préoccupation qui est la nôtre de chercher, trouver et élaborer une solution pour un aménagement satisfaisant. Il s'agit d'exprimer une volonté en acceptant cette motion.

Le président. Merci, Madame Studer. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Alexandra Rys.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je renonce.

Le président. Elle renonce. Je la passe donc à M. le conseiller municipal Daniel-Dany Pastore.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. Franchement, je ne sais pas à quelle époque on vit... Cette politique de Bisounours, qui ne prend pas conscience des besoins de la population, devient vraiment regrettable. On ne peut pas se parquer aux Eaux-Vives, alors que des gens y vivent, dites donc! On n'y fera pas que des bureaux pour la journée. Alors que feront les gens de leur voiture si on leur supprime encore des places de parc? A l'époque, nous avions fait une proposition, combattue par M^{me} Sarah Klopmann, que je salue ici car elle est absolument excellente, du moins dans son idéologie de parti...

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous voulez supprimer des places de parc; vous refusez les parkings Clé-de-Rive et Pré-l'Evêque; vous ne voulez rien faire au centre-ville pour les gens qui y habitent! Je ne parle pas des gens qui ne font que passer en venant de l'extérieur, mais des habitants du quartier, qui achètent des macarons à 200 francs par an – vous me direz que cela fait 18 francs par mois, d'accord – et qui n'arrivent même pas à se garer dans leur propre quartier! Ils sont obligés de s'expatrier dans d'autres quartiers et ils récoltent une amende parce qu'ils n'ont pas le bon macaron... Les Eaux-Vives et les Pâquis sont dans cet état-là.

C'est le centre-ville! Les gens ont le droit d'y habiter, d'avoir une voiture et de jouir de leur liberté! Mais, petit à petit, vous, les Verts, la gauche, vous supprimez les places de parc pour faire des endroits conviviaux, comme dit M^{me} Studer. Il y a déjà le marché de Rive qui est très convivial; ça suffit. Les Rues-Basses sont quasiment piétonnes; ça suffit. On peut aussi rendre toute l'Europe conviviale, à pied! (*Commentaires.*) Et tout ce qui n'est pas convivial, on le met en Sibérie ou dans le Sahara! S'il vous plaît, revenez aux besoins de la population! Je vous le demande parce que ça suffit, ces propos de Bisounours, le violon, le Chopin, la verdure, les petits oiseaux, les papillons... On est en ville! Vous voulez de la verdure? Allez à la campagne, en forêt, à la montagne! A Genève, on est à l'extérieur en dix minutes. On a cette chance de pouvoir sortir de la ville et profiter de la campagne rapidement. Vous avez raison, il faut respirer un peu.

C'est vrai que Genève connaît des petits problèmes de pollution, mais celle-ci n'est pas fabriquée par les habitants des Eaux-Vives et des Pâquis. Eux habitent là! Elle est fabriquée par les gens qui entrent dans notre ville tous les jours avec leur voiture! (*Exclamations.*) Mais ça, c'est autre chose! On ne peut pas refaire toutes les politiques en même temps.

Les Eaux-Vives ont besoin d'un parking! On a déjà des problèmes pour établir le parking Clé-de-Rive et, maintenant, vous ne voulez pas de celui du Pré-l'Evêque, alors que les autres parkings sont saturés! Tout le monde n'a pas le porte-monnaie assez garni pour payer le prix des parkings publics de la Ville de Genève ou des places du Service du stationnement, que je ne veux pas mentionner là parce que les gens n'aiment pas trop les chemises rouges qui nous collent à tour de bras sans distinction, y compris les travailleurs et les livreurs. Laissons les choses telles qu'elles sont! Cette petite place du Pré-l'Evêque ne vous contrariera pas dans vos projets. Et que vous amènera-t-elle? Des rossignols? Il y a longtemps qu'ils ont déserté, partis pour d'autres régions plus propices pour eux.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de voter en faveur d'une action pour les automobilistes et les gens du quartier, qui ont besoin de places de parc. Arrêtons cette politique de réprimande à l'égard de ceux qui ont des voitures, ils ont le droit de vivre, y compris les retraités et les jeunes!

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Carasso que je suis étonné de ses propos affirmant qu'il y a assez de places de parc dans le quartier des Eaux-Vives. C'est nouveau, ça vient de sortir... Non, il n'y a pas assez de places. Cette motion vise à enlever les quelques places qu'il reste, puisque la moitié a déjà été enlevée, et sans compensation.

A ce sujet, vous transmettez à M^{me} Burger, Monsieur le président, que la loi n'est pas appliquée et qu'elle le sait bien. La Ville de Genève fait n'importe quoi lorsqu'elle décide de supprimer des places de parc, en les compensant à des endroits où on ne sait même pas qu'il en existe. La Ville affirme qu'il y a encore des places libres dans des immeubles, privés d'ailleurs, sans qu'on sache comment elle le sait. La compensation se fait donc dans des immeubles auxquels les gens n'ont pas accès. Ou bien, elle compense les places en supposant qu'il y a encore des places libres dans des parkings publics dont on sait qu'ils sont complets... Voilà vos compensations. Non! Ce sont des imbécillités, passez-moi l'expression. Le jour où l'on compensera les places perdues par des places visibles physiquement dans la rue, le jour où le parking Clé-de-Rive sera réalisé, alors nous pourrions éventuellement renoncer à créer un parking sous la place du Pré-l'Evêque.

Cette motion demande la création d'un espace convivial à la place du Pré-l'Evêque pour les habitants. Laissez-moi rire! Avez-vous envie de manger du CO₂? La circulation autour de cette place est importante et elle est absolument invivable. Planterez-vous des salades aussi? Soyez sérieux! Ce n'est rien d'autre que votre lutte contre les voitures et les automobilistes que vous voulez mettre en avant. Tout est bon pour empêcher les voitures de circuler et de se parquer, bref pour faire opposition à ce mode de transport! Mais rappelez-vous, Mesdames et Messieurs, que la population s'en souviendra et qu'elle s'en est déjà souvenue face à votre tentative de fermer 200 rues à la circulation. Je pense qu'elle s'en souviendra aussi le 19 avril 2015 lors des élections!

M^{me} Patricia Richard (LR). Le Parti libéral-radical acceptera le projet d'amendement du Mouvement citoyens genevois car, pour nous, il est prioritaire de commencer par créer des parkings pour enterrer les voitures avant de supprimer des places de parc en surface.

Qui plus est, dans la mesure où notre magistrat, M. Pagani, est en train d'étudier le nouveau plan de circulation et, évidemment, les compensations de places qui accompagneront la création du parking Clé-de-Rive, nous maintiendrons la position que nous avons eue en commission, à savoir refuser la motion, parce que le travail d'aménagement des alentours de Rive est en cours et que la place du Pré-l'Evêque fait en principe partie du lot de rues où des places seront supprimées, qui avait été présenté à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). A entendre M. Sormanni, il faudrait aussi supprimer la place de Plainpalais, parce qu'elle aussi est entourée de voitures et de pollution... A Genève, nous avons besoin de poumons de verdure et d'espaces conviviaux. Notre magistrat Barazzone s'est employé à les créer en installant des roulettes à nourriture, des *food trucks*, comme on les appelle, et on s'aperçoit que les gens viennent sur cette place entre 12 h et 14 h. Ils ont du plaisir à s'y rencontrer et il y aurait donc possibilité de la développer.

Il est vrai que nous nous étions opposés à cette motion en commission parce que nous avons conditionné notre accord à la compensation des places de parc en sous-sol, comme M. Sormanni le disait tout à l'heure. Nous continuerons dans cette voie, c'est-à-dire que nous accepterons le projet d'amendement du Mouvement citoyens genevois ainsi que la motion, parce que nous ne pouvons pas laisser la place telle quelle. Il faut la rendre conviviale pour les habitants et le quartier. La construction du parking Clé-de-Rive est dans notre ligne de mire, cette option ayant convaincu les magistrats, qu'ils soient de gauche, de droite ou du centre. Mesdames et Messieurs, nous vous engageons à poursuivre dans cette voie. Voilà le point de vue que nous martelons ce soir.

Le président. Merci, Monsieur Lathion. Le bureau a décidé de clore la liste des prises de parole. Sont inscrits MM. Morten Gisselbaek, Pascal Holenweg, Alfonso Gomez, Jean-Philippe Haas et M. le conseiller administratif Guillaume Barazzone. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Morten Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président. J'aimerais répondre aux propos tenus sur les bancs d'en face: j'espère bien que les électeurs se souviendront de tout cela...

Pour Ensemble à gauche, les habitants de la ville ont des besoins plus importants que celui de parquer leur voiture. Une partie d'entre eux ont effectivement besoin de parquer leur voiture; nous le reconnaissons et il faut trouver des solutions. Mais il y a toute une série d'autres besoins, que je n'énumérerai pas. Cependant, il est clair que notre objectif est d'avoir une ville pleine de verdure.

Une voix. Sans voitures!

M. Morten Gisselbaek. Oui, sans voitures. Avec un système de transports en commun qui permette aux voitures d'atteindre des parkings en périphérie et d'y rester. Nous ne nous cacherons pas de cet objectif: nous voulons une ville moins soumise à la pollution et au stress pour les gens, avec des transports en commun qui fonctionnent bien. J'engage les électeurs à s'en souvenir d'ici au mois d'avril.

M. Pascal Holenweg (S). Pardonnez-moi, j'étais en train de m'abreuver. Je lis le projet d'amendement du Mouvement citoyens genevois; je l'intègre au texte de la motion, et cela donne: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre toute démarche en vue de la création d'un parking public et les démarches nécessaires pour que cette place soit aménagée en espace de rencontre et de détente pour les habitant-e-s du quartier et la population en général.» Si l'on s'en tient à cette formulation, nous avons là une conception nouvelle du parking et de l'espace public, puisque le parking devient un espace public de détente et de rencontre pour les habitants... à certaines heures, évidemment. On ne précise pas si le parking est en surface ou en sous-sol, mais cette conception du parking comme espace public d'agrément me plaît tout à fait.

Il n'y a qu'un seul problème: il faut faire sortir les voitures du parking et les empêcher d'y rentrer pour que le parking soit réellement un espace public de rencontre et de détente. Cela me convaincrerait d'accepter le projet d'amendement du Mouvement citoyens genevois, qui transforme la motion en quelque chose d'indistinct, d'inapplicable et de totalement schizophrène. On ne peut pas avoir un parking et une zone de détente au même endroit, à moins de considérer qu'on se détend dans un parking et que les rencontres qu'on y fait suffisent au maintien du lien social en ville de Genève. Ce projet d'amendement du Mouvement citoyens genevois rend la motion totalement absurde et lui donne un côté artistique qui serait de nature à me convaincre de l'accepter, mais comme nous sommes supposés faire de la politique, et non de l'art brut, je refuserai le projet d'amendement. Et j'accepterai la motion même si l'amendement est adopté et qu'il la rend absurde.

M. Alfonso Gomez (Ve). Je rejoins ce que M. Holenweg a dit, mais ce projet d'amendement du Mouvement citoyens genevois ne fait que s'inscrire dans une vision encore une fois purement électorale. Il n'a absolument rien à voir avec le rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement. La motion ne demande pas de supprimer des places de parc; il s'agit de les déplacer.

J'aimerais répondre à une série d'assertions qui nous sont régulièrement servies. Monsieur le président, vous transmettez cette réponse à M. Pastore, qui n'a pas daigné rester pour l'entendre. Quand il dit que les habitants des Eaux-Vives demandent ce parking, c'est totalement faux. Ce dont souffrent les habitants des Eaux-Vives – et j'y habite –, c'est de cette véritable autoroute qu'est l'avenue Pictet-de-Rochemont, de l'absence de zones d'échange, du manque de marchés et de problèmes respiratoires, car il y en a comme dans le reste de la ville.

Dans ce quartier, 40% des habitants n'ont pas de voiture. C'est donc faire preuve d'un mépris total envers la volonté et les besoins des habitants que de ne pas se contenter des projets de parking en cours et qui ont été relevés. Mesdames

et Messieurs, vous êtes enfermés dans une idéologie du tout à la voiture (*commentaires*), au mépris du bon sens quant à la sécurité de nos concitoyens, quant à la mobilité dans notre ville et quant aux finances de notre ville. On sait qu'une place de parc coûte entre 40 000 et 60 000 francs; lorsqu'il faudra en financer, Monsieur Sormanni, vous viendrez nous dire que nous dépensons beaucoup trop d'argent!

Pour ces raisons, nous, les Verts, nous refuserons bien entendu ce projet d'amendement et nous accepterons la motion.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Pour répondre à M. Gomez, célèbre habitant des Eaux-Vives, je relève que, bizarrement, toutes les associations, qu'elles défendent les habitants ou les intérêts du quartier, sont favorables à l'unanimité au maintien du parking à la place du Pré-l'Evêque. (*Remarque.*) Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Gomez. Faites partie de ces associations et vous saurez ce qui s'y dit! C'est une première chose.

L'avenue Pictet-de-Rochemont coupe la place du Pré-l'Evêque en deux. La partie côté lac est pourvue de places de parc largement réservées aux habitants, en zone bleue, et ils en sont très satisfaits, étant donné qu'une grande partie des bâtiments des Eaux-Vives n'ont pas de parking en sous-sol, puisqu'ils ont été construits au début du XX^e siècle. La seconde partie, du côté de l'hôtel en face, est inoccupée, en raison d'un aménagement que M. Pagani avait fait pour créer un espace prétendument convivial pour les habitants. Il y a des personnes qui le traversent, mais aucune manifestation ne s'y tient. Il n'y a donc rien de convivial.

Certains dans ce parlement veulent un espace convivial au milieu des voitures, alors que le quartier des Eaux-Vives est favorisé par un parc et le bord du lac. Ce n'est donc pas à la place du Pré-l'Evêque, au milieu des voitures, qu'il faut créer un espace de jeux pour les enfants. Je ne peux que regretter que la commission de l'aménagement et de l'environnement n'ait pas auditionné des habitants ou des associations des Eaux-Vives pour identifier les problématiques liées aux voitures. M. Gomez dit que 40% des habitants n'ont pas de véhicule; lorsqu'on voit le nombre de véhicules stationnés par des habitants, on se demande où vous trouvez ces statistiques...

Evidemment, nous suivrons nos commissaires et nous refuserons cette motion en l'état. Mesdames et Messieurs, je vous recommande d'accepter notre amendement qui vise au maintien des places.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Une fois n'est pas coutume, je prends la parole sur une question d'aménagement, mon collègue ayant été absent tout à l'heure, pour vous dire que le Conseil administratif défend l'idée

que la place du Pré-l'Evêque puisse être réaménagée à terme. Contrairement à ce qui a été dit, des espaces verts et de détente manquent aux Eaux-Vives, comme dans plusieurs quartiers qui sont très denses. C'est une position très claire du Conseil administratif.

Mais il faut être pragmatique face aux questions qui se posent. Pour ce faire, nous devons supprimer les places de parc. M. Pagani a expliqué en commission qu'il sera très difficile, voire impossible, de construire un parking sous cette place à des coûts raisonnables. Une partie de cette enceinte, si ce n'est la totalité, est très sensible à la gestion des deniers publics. Nous ne construirons donc pas un parking hors de prix pour 80 ou 100 places. Le Conseil administratif souhaite que cessent ces tensions entre deux positions, l'une, tout à fait légitime, qui veut réaménager le centre-ville pour que Genève devienne une ville moderne, avec des zones piétonnes où l'on a envie de déambuler, l'autre qui défend des places de parc, en particulier pour les habitants, en sous-sol. C'est la raison pour laquelle une majorité de ce Conseil municipal défend l'idée d'une zone piétonne à Rive et d'un parking Clé-de-Rive dans lequel les places de parc supprimées en surface pourraient être compensées.

J'insiste là-dessus parce que, lorsqu'on siège dans un parlement, au Grand Conseil ou au Conseil municipal, on vote sur des principes. Nous, à l'exécutif, nous sommes confrontés à la réalité. La réalité est que mon collègue Rémy Pagani doit pouvoir aménager la ville et trouver des solutions très pragmatiques pour compenser des places de parc, à la fois dans un rayon de distance ou dans un délai raisonnable. Autre exemple, lorsque les équipes du Service des espaces verts veulent planter des arbres alors que des places de parking ont été dessinées sur des arbres, cela complique l'opération. Replanter des arbres est très ardu. La population veut à la fois des arbres et des places de parking; Mesdames et Messieurs, vous voyez les problèmes que cela pose.

Sans influencer le débat que vous tenez, je voulais simplement exprimer la position du Conseil administratif. La motion ne répond que partiellement à l'enjeu, qui va au-delà de la place du Pré-l'Evêque. C'est la ville que nous voulons pour demain qui est en jeu. Pour ce faire, nous devons sortir des clichés et de l'idéologie et trouver des solutions pragmatiques.

Le président. Merci, Monsieur Barazzone. Nous passons au vote de l'amendement du Mouvement citoyens genevois.

Mis aux voix, l'amendement du Mouvement citoyens genevois est accepté par 36 oui contre 34 non.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 55 oui contre 14 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre toute démarche en vue de la création d'un parking public et les démarches nécessaires pour que cette place soit aménagée en espace de rencontre et de détente pour les habitant-e-s du quartier et la population en général.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

- 8. Proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2014 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 2968 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1471 m², sise avenue Louis-Casaï 16, 1209 Genève, par les époux Louis Jean Desbiolles et Thérèse Desbiolles à la Société des Alpes de gestion et de commercialisation – Rhône Alpes, M. Gian Lanoir et M. Jacques Martin agissant pour le compte de Construction Perret SA, pour le prix de 2 230 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1112)¹.**

Suite de la préconsultation

Le président. Nous examinons la proposition PR-1112, maintenant que le magistrat Rémy Pagani nous a rejoints. Je lui donne la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Tout d'abord, je remercie la présidente de la commission des finances d'avoir bien voulu, par habitude, désormais, faire droit à notre demande de présenter cette proposition de préemption, dont je vous rappelle les enjeux.

¹ Proposition, 3753.

Il s'agit d'un terrain d'une potentialité de 20 appartements, sur lequel des droits à bâtir devaient être «reportés», entre guillemets, pour créer quatre appartements locatifs et tout le reste en propriété par étages (PPE). Devant ce constat, je suis intervenu pour faire au moins respecter le taux de 30% de logements d'utilité Zpublique (LUP) et le plan localisé de quartier qui prévoit 50% de logements locatifs. J'ai entamé des discussions avec le vendeur, une famille, et l'acheteur; nous sommes arrivés à la conclusion qu'un mauvais accord vaut mieux qu'un bon procès. Nous nous sommes mis d'accord sur la construction de huit appartements locatifs, aux loyers contrôlés et subventionnés, puisque nous sommes en zone de développement 3, et tout le reste en PPE. Cela correspond à 32% de LUP, dans le respect du taux exigé par la loi dite Mark Muller, à laquelle je n'ai fait que me conformer. Je le dis à l'intention de celles et ceux qui imagineraient que j'ai tordu le bras aux uns et aux autres. J'ai simplement demandé et obtenu que cette exigence légale soit respectée et inscrite dans une convention concernant la promesse de vente, que nous avons signée vendredi.

Pour cette raison, Monsieur le président, je retire cette proposition qui demandait une préemption.

Le président. Il est pris acte du retrait de cet objet, dont nous ne pouvons donc pas débattre.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous reprendrons nos débats à 20 h 30 avec l'examen des rapports M-1111 A, M-1113 A et M-1114 A, comme convenu. Je vous souhaite un bon appétit. A tout à l'heure!

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4022
2. Communications du bureau du Conseil municipal 4022
3. Prestation de serment de M. Pierre Scherb, remplaçant M. Pascal Rubeli, conseiller municipal démissionnaire 4022
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 mars 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude brut de 1 944 000 francs destiné à la deuxième tranche d'études d'assainissement du bruit routier, conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE) et à l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB), dont à déduire une subvention fédérale de 291 600 francs, soit un montant net de 1 652 400 francs (PR-1061 A) 4023
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de MM. Simon Brandt, Salvatore Vitanza, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, M^{me} Florence Kraft-Babel, M. Jean-Charles Lathion et M^{me} Marie Chappuis: «Construction d'une nouvelle patinoire pour le hockey professionnel et le GSHC» (M-921 A) 4040
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 23 avril 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Vincent Maitre, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Odette Saez: «Pour une équitable répartition de la manne fiscale entre communes liées à la future réalisation du projet d'aménagement de la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV)» (M-793 A) 4054
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de M^{mes} Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Virginie Studemann, Olga Baranova, Sarah Klopman, Sandrine Burger, MM. Alberto

Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Pour quand l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque?» (M-1003 A)	4067
8. Proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2014 en vue d'exercer le droit de préemption de la Ville de Genève dans le cadre de la vente de la parcelle N° 2968 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 1471 m ² , sise avenue Louis-Casaï 16, 1209 Genève, par les époux Louis Jean Desbiolles et Thérèse Desbiolles à la Société des Alpes de gestion et de commercialisation – Rhône Alpes, M. Gian Lanoir et M. Jacques Martin agissant pour le compte de Construction Perret SA, pour le prix de 2 230 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire et remboursement des frais, imprévus et intérêts courus compris) (PR-1112). Suite de la préconsultation	4079
9. Propositions des conseillers municipaux	4080
10. Interpellations	4080
11. Questions écrites	4080

Le mémorialiste:
Ramzi Touma